

# INFOS CHASSE 67

LE MAGAZINE DES CHASSEURS DU BAS-RHIN

JUIN/JUILLET 2021 • N°92

DOSSIER CERF

Exposition  
des trophées  
Science  
Cernunnos

Pages 13 à 22

Assemblées  
générales 2021

**FDC 67** Pages 4 à 11

**FARB** Pages 23 à 25

**Pare-balles Grand Gibier**

Pages 28 à 31



FÉDÉRATION DES  
CHASSEURS DU BAS-RHIN

# PICK UP FORD RANGER SUPER CABINE WILDTRAK

A partir de  
**299** € HT/mois (1)

1er Loyer de 4360€ HT  
LLD 36 mois / 45000km

(1) Location longue durée avec "maintenance/assistance" et gestion des pertes totales d'un Ford RANGER 2.0 ECOBLUE 213 AUTO SUPER CAB WILDTRACK PICK UP, boîte automatique neuf, sur 36 mois et 45 000km, soit un 1<sup>er</sup> loyer de 4360.92€ HT et 35 loyers de 299 € HT, carte grise incluse, hors frais d'immatriculation. Offres non cumulables, réservées aux professionnels, valable du 01/06/21 au 30/06/21, dans le réseau Ford participant en France métropolitaine selon conditions générales LLD et si accord Bremany Lease, SAS au capital de 39 650 €, RCS de Nanterre n° 393 319 959, 1 rue du 1er Mai, immeuble Axe Seine, 92000 Nanterre. Société de courtage d'assurances n° ORIAS 08040196 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Offre réservée aux professionnels pour toute commande jusqu'au 30 avril 2021.

Consommation en cycle mixte WLTP (l/100km) : 8.3-. CO2 (g/km) : 218

Alliance Automobiles [www.fordallianceautomobiles.fr](http://www.fordallianceautomobiles.fr)  
Fordstore Souffelweyersheim – Ford Haguenau – Ford Saverne – Ford Sélestat



## FRANKONIA

3  
Jumelles Observer 8x56  
~~€ 529,-~~ **€ 499,-**

~~499,-~~  
**€ 449,-**

Économisez  
€ 50,-

1  
Pack carabine 22lr  
Black Ops



Catégorie C

2  
Attractif sanglier  
Black Fire Original  
**€ 6,65**



STEINER  
Hindley Escape You

1 Pack carabine 22lr Black Ops

Catégorie C. Le pack carabine 22lr Black Ops est idéal pour la pratique du tir de loisir, de l'entraînement et pour la régulation des nuisibles. Ce pack complet comprend : 1 carabine à verrou BO Manufacture en calibre .22 lr., 1 fourreau Country marron format 112x26 cm, 1 modérateur de son carbone 18,7 cm, 1 chargeur amovible 10 coups, 1 lunette RTI 4x32 et son montage. Poids : 2,7 kg. Calibre : .22 lr.  
No. 671386

~~499,-~~ 449,- €

2 Attractif sanglier Black Fire Original

L'attractif sanglier Black Fire Original est l'un des plus puissants du marché. Cet attractant propose un cocktail exclusif auquel les sangliers ne peuvent pas résister. Son odeur très persistante, les fait revenir tous les jours à l'endroit où vous avez disséminé le produit. Cette formule toute saison s'est notamment démarquée de la concurrence grâce à une efficacité continue, même aux périodes les plus froides de l'année. Contenance : 0,5 L.  
No. 2009866

6,65 €

3 STEINER Jumelles Observer 8x56

Les jumelles Steiner Observer 8x56 offrent un excellent rapport qualité prix. Pour la chasse au crépuscule et la nuit, Steiner propose désormais le modèle d'entrée de gamme avec un objectif de 56 mm. Optiques à fort contraste, verres lumineux et fortement contrastées avec netteté et contours élevés. Jumelle remplie d'azote pour empêcher la formation de buée dans toutes les conditions météorologiques.  
No. 2000838

~~529,-~~ 499,- €

### VENTE PAR CORRESPONDANCE:

Téléphone 03 89 83 25 50  
Téléfax 03 89 83 25 59

mail@frankonia.fr  
frankonia.fr

### VENTE DANS NOS MAGASINS FRANKONIA:

18, rue du Château, 4, rue Transversale C  
68190 Ensisheim 67550 Vendenheim  
Téléphone 03 89 81 02 08 Téléphone 03 90 20 34 50





**Alexandre Derrez**  
Directeur



**Alexandra Barthel-Dick**  
Rédactrice en Chef IC 67,  
Formations et Communication  
03 88 79 83 81



**Valérie Villard**  
Assistante de Direction,  
Régisseur, Validations permis,  
Réservations CynéTir et Tunnel de tir  
03 88 79 83 80



**Camille Ferrer**  
Comptable



**Amandine Abi Kenaan**  
Secrétaire administrative,  
Accueil, Standard, Secrétariat général,  
Gestion des Plans de chasse  
03 88 79 12 77



**Nicolas Braconnier**  
Technicien chef, Formations, FARB,  
Aménagements, Dossiers techniques,  
06 80 74 71 61



**Romain Weinum**  
Technicien, Formations,  
Animateur Mobil'Faune, Herrenwald,  
SAGIR, Expo Trophées, Petits Gibiers,  
Gestion des Plans de chasse  
06 86 80 24 85



**Emmanuel Schnitzler**  
Technicien Grande Faune et Prédateurs  
06 80 74 70 39

## Le mot du Président

Ces 2 années toutes particulières, rythmées par les confinements et déconfinements successifs, ont débouché sur une assemblée générale toute aussi singulière pour quiconque considère ce moment institutionnel comme une rencontre de qualité entre les chasseurs et les instances fédérales. Aurions-nous par le passé imaginé une seule minute une AG par correspondance ? Une grande première ! Malgré un nombre de « participants » moins importants que d'habitude, les votes exprimés sont en tous points identiques à ceux des années précédentes.

L'AG de l'année prochaine se distinguera tout autant : en avril 2022 tous les Conseils d'Administration des Fédérations de Chasseurs de France seront renouvelés.

S'il n'est pas souhaitable, pour la gestion de la FDC, de rentrer dans une campagne électorale dès maintenant, il s'agira néanmoins de conserver le timbre vote que vous recevez lors de la délivrance de votre permis de chasser en juillet. Ce timbre vote est l'expression de la démocratie participative. Gardez-le pour l'AG de 2022 ! Si vous pensez ne pas pouvoir y assister et y voter vous-même, ne confiez l'avenir de votre passion qu'à des personnes en qui vous avez toute confiance pour que notre Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin reste une Fédération française d'avant-garde.

Certes, les années qui nous attendent seront difficiles : les dialogues avec nos partenaires seront de plus en plus pointus. Il est important de ne pas quitter la table des négociations, sinon l'avenir se déciderait sans nous. Sachez toutefois que l'économie forestière aura toujours la préférence de l'État, en particulier en ces périodes d'augmentation de la dette nationale ; à nous de leur opposer l'intérêt majeur du maintien de la biodiversité pour la faune et la flore naturelle et pour l'humanité toute entière. Sonia Said (OFB) n'a-t-elle pas démontré que la biodiversité végétale était plus grande en présence du cerf qu'en son absence ?

*En vous souhaitant une bonne année cynégétique.*

Gérard Lang, *Président de la FDC 67*



<b>SOMMAIRE</b>	Assemblée générale de la FDC 67	4-11	Assemblée générale du FARB	23-26
	Nouveaux arrivants	12	Histoire	26-27
	Exposition de trophées	13-16	Dossier "Pare-balles"	28-31
	Association jeunes chasseurs	17	Centre de collecte du gibier	32
	Etude scientifique : cerf	18-19	Agenda du chasseur	33
	Cernunnos, le dieu-cerf	20-22	Petites annonces	34



## Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Espace Chasse et Nature • Chemin de Strasbourg • 67170 Geudertheim • Tél. 03 88 79 12 77  
Fax : 03 88 79 33 22 • Courriel : fdc67@fdc67.fr • Internet : www.fdc67.fr

Horaires de réception et accueil téléphonique : du mardi au vendredi de 10h à 16h sans interruption

Cordonnées GPS : Latitude 48° 41' 31.27 N - Longitude 7° 45' 35.00 E  
ou Maison forestière Sandgrube - 67170 Geudertheim

Directeur de la publication : Gérard Lang • Rédactrice en chef : Alexandra Barthel-Dick – Tél. 03 88 79 83 81  
Courriel : alexandra.bd@fdc67 • Crédits photos : Mathias Wagner, FNC, DR. Conception graphique : Denis Willinger • Diffusion : 6 300 exemplaires • Dépôt légal : 3<sup>e</sup> trimestre 2021

Infos'Chasse 67  
vous est distribué gratuitement  
six fois par an grâce notamment  
au soutien de tous les annonceurs.

**Merci de les privilégier  
lors de vos achats.**

## Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin 2021

### Rapport moral

présenté par Gérard Lang, Président de la FDC 67



L'année 2020 a été marquée par l'arrivée du Coronavirus en France, après son apparition fin 2019 en Chine. Le Covid 19 a mis à mal nos certitudes, nos habitudes, nos comportements, nos activités, bouleversant nos vies. Pour cette assemblée générale se déroulant par correspondance, j'ai tout d'abord une pensée pour tous nos concitoyens qui ont dû affronter des situations douloureuses ainsi que pour tous nos chasseurs disparus pendant cette saison de chasse, et en particulier pour Gilbert de Turckheim, grande figure de la chasse alsacienne, française et européenne. Il était Président de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin de 1986 à 2004, Président de l'ONCFS de 1996 à 2002, Président de la FACE de 2002 à 2015.

#### Le monde de la chasse n'a pas été épargné

Notre exposition de trophées fut la dernière manifestation en présentiel (comme on dit aujourd'hui) de notre Fédération des Chasseurs. L'explosion de la pandémie, suivie du confinement fin mars, a eu raison de notre Assemblée Générale 2020. Elle a été partiellement remplacée par un Conseil d'Administration pour permettre à la vie fédérale de continuer et ainsi approuver le prix des permis de chasser, autres cotisations, etc. Si les approbations qui ne relèvent pas strictement de l'Assemblée Générale

ont pu être validées par un Conseil d'Administration, l'approbation des bilans 2019 et 2020 est du ressort exclusif de l'Assemblée Générale. Elle vous est proposée cette année par un vote par correspondance.

Les séances de notre Conseil d'Administration se sont tenues par mail et les dossiers transmis ont été étudiés individuellement, mais nous regrettons tous le manque de discussion et d'animation qui étoffent généralement les séances en présentiel.

Pour la poursuite de notre activité à la FDC, nous avons mis en place le télétravail pour une partie du personnel. La FDC a fonctionné au ralenti mais a fonctionné. Le Cyné'Tir et le tunnel de tir ont été fermés.

Le transfert des plans de chasse de la DDT à la FDC en cette période de pandémie Covid 19 a pu être assuré sans heurts. Les plans de chasse chevreuils et les bracelets étaient prêts pour le jour J de l'ouverture, il est vrai décalé au 1<sup>er</sup> juin (pour des raisons de délais liés à la consultation obligatoire du public pour les dates d'ouverture). Les précautions prises pour éviter tout « cluster » dans les rangs des chasseurs lors de la remise des bracelets étaient aussi champêtre que surprenantes (distribution par les fenêtres du Cyné'Tir, équipées pour la circonstance de plaques de plexiglas). Si la France a été bouleversée dans son fonctionnement, la pratique de la chasse a évidemment connu, comme

les autres activités de nature, des hauts et des bas pendant cette année de pandémie. Suite à un arrêté préfectoral qui a interdit l'accès à la forêt pour tout citoyen sauf les professionnels, la première période de confinement a été très difficile pour les chasseurs. L'activité de vos dirigeants s'est poursuivie par la mise en place de l'arrêté préfectoral permettant le tir de nuit du sanglier sous le contrôle des louvetiers, en remplissant au préalable une attestation de déplacement.

Puis vos dirigeants sont intervenus à de nombreuses reprises auprès de l'Administration pour négocier les modalités d'agrainage, de chasse individuelle et collective.

Le 1<sup>er</sup> arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> confinement autorisant l'agrainage de dissuasion fut octroyé par la DDT et la Préfecture, malgré les réticences des instances Covid. L'impatience, l'inquiétude des chasseurs étaient mesurables par les quelques 2 000 mails et appels téléphoniques reçus pendant cette année et auxquels j'ai répondu avec diligence et cordialité, avec des fois quelques jours de retard en raison du

nombre de mails, et de la durée des appels téléphoniques... dont je suis moi-même souvent responsable...

Les activités cynégétiques, qui n'ont pas échappé au premier confinement à partir de mars 2020 pour une durée de deux mois, ont repris de manière normale en respectant les gestes barrières à partir du 1<sup>er</sup> juin 2020. Cette course contre la montre n'a été possible que grâce au travail acharné de votre Conseil d'Administration. Toutefois, la chasse n'a été autorisée pendant le deuxième confinement que pour le grand gibier; excluant le petit gibier, catégorisé en «chasse loisir» par le Ministère.

Le deuxième confinement, qui a débuté le 30 octobre 2020, s'est contrairement au précédent, déroulé en pleine période de chasse. Les nouvelles règles de ce confinement ont été précisées dans un décret du ministère de la santé paru au JO du 30 octobre.

Le Ministère a cru bon dans ce décret d'opposer la chasse dite de loisir, à une chasse «utile» qui aurait donc une vraie légitimité! Concept que nous ne pouvons pas accepter.

## La chasse est une, indivisible et indispensable aux hominidés depuis la nuit des temps

Au final, c'est donc dans le cadre de leurs missions de service public et d'intérêt général que les chasseurs ont pu

obtenir des dérogations à l'interdiction de se déplacer lors de ce confinement, au motif du maintien de la régulation de la faune sauvage et des espèces animales classées comme nuisibles. L'objectif poursuivi a été de limiter les dégâts occasionnés aux cultures agricoles et à la forêt.

C'est dans cette optique que la DDT du Bas-Rhin a autorisé la chasse des cervidés en février afin de donner aux locataires la possibilité de rattraper les non-réalisations du minimum, et éviter les éventuelles remontrances liées à la non réalisation ou les rattrapages de l'année suivante.

La nouvelle formation sécurité (qui consiste en une remise à niveau pour tous les chasseurs, tous les 10 ans) commencera au courant de l'année 2021. Je demande encore et toujours aux chasseurs d'être prudents. Nous devons être exemplaires dans la pratique de notre passion, il en va de notre image

## Remerciements

Je voudrais remercier tout sincèrement notre Administration locale pour l'aide fournie tout au long de l'année et qui a permis le maintien des activités chasses et en particulier des battues pendant le 2<sup>ème</sup> confinement. Même si ces battues devaient tenir compte de nombreuses règles comme les distanciations et autre port de masques ou encore les rendez-vous de battues à 2 endroits différents afin éviter une limitation

du nombre d'invités. Les traditionnels honneurs au gibier non réalisables, les collations individuelles à côté de nos voitures, l'interdiction du partage du verre de l'amitié, le renvoi des chasseurs après les traques et l'absence de toute convivialité resteront gravés dans nos mémoires...

J'espère que nous pourrions bientôt ranger cet épisode dans les bons souvenirs, l'homme ayant la faculté d'oublier les mauvais souvenirs.

Je remercie les membres du CA, le Directeur, le personnel administratif et technique, la Rédactrice en chef d'Infos' Chasse 67 et du Flash Infos 67 pour le bon fonctionnement de la FDC pendant cette année hors du commun.

Nous terminons ce rapport en rappelant les mots de notre Président Willy Schraen:

*«...Mais, sachons rester positif, chacun a pu quand même pratiquer un peu sa passion avec sûrement moins de convivialité et de complicité».*

Prenez soin de vous, le Covid 19 et ses variants sont toujours à l'affût de nos imprudences. La meilleure prévention reste la vaccination. N'hésitez pas à vous faire vacciner pour vous protéger et permettre une activité normale de la chasse...

Avec mes meilleures salutations en  
St Hubert.

Gérard Lang

# Bilan des activités

## Du côté des formations

**Permis de chasser:** 300 candidats au permis de chasser, soit 50 de plus que l'année précédente. Résultat: 200 reçus dont 160 du premier coup. Félicitations à eux et bienvenue dans la grande famille des chasseurs! Du côté de la chasse accompagnée, nous avons formé 8 tuteurs et 8 jeunes.

**Arc:** l'ACABR a pu former 25 nouveaux archers. Malheureusement, la formation pratique complémentaire n'a pas pu avoir lieu.

**Chef de traque:** 45 formés.

**Garde-chasse:** 25 et 9 nouveaux piègeurs.

Toutes les autres formations ont dû être annulées.



Candidat au permis de chasser

## Au CynéTir et au tunnel

Recrutement de Philippe Schneider (voir n°91 d'IC67 du mois d'avril 2021), en renfort des 2 opérateurs, Jean-Paul Debes et Christian Wolff.

## Les missions issues de la réforme de la chasse

Avec la réforme de la chasse, outre la baisse du coût du permis national, les FDC ont reçu pour mission de gérer les plans de chasses et les Associations de Chasse.

## L'Écocontribution

Également issue de la réforme de la chasse, cette mission – relevant d'un accord entre les chasseurs et l'État – vise à mettre dans un pot commun et pour chaque validation nationale délivrée dans le département 5€ de la part de la FNC et 10€ de la part de l'État via l'OFB. Ce fonds a permis d'obtenir 15 M€ au niveau national et 1,4 M€ pour les 10 FDC du Grand Est. La FDC 67 dispose donc d'un budget d'environ 140 000€ annuels à valoriser sous forme de dossier « Écocontribution »

« tout en respectant un cahier des charges précis. Ces fonds doivent être exclusivement dédiés à la biodiversité ou à l'éducation à la nature. C'est ainsi que l'OFB a accepté nos propositions et a contribué financièrement à la réalisation des projets suivants :

- 2 dossiers de restauration écologique sur 2 terrains de la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage et du FARB à Eckwersheim et Riedseltz, avec la mise en œuvre de travaux et l'acquisition de matériel.
- 1 dossier de diagnostic de toutes les propriétés du FARB.
- 1 dossier de développement et remise en état du Mobil'Faune et de sa collection.
- 5 dossiers interrégionaux portés par la FRC GE et balayant différentes thématiques (valorisation scientifique de données, éducation à la nature, plantation de haies ou bosquets).

C'est dans le cadre de l'Écocontribution que Valentin Gewinner est venu renforcer l'équipe pour aider à

la bonne conduite de ces projets (faites sa connaissance en page 12).

## Les Plans de chasse (PC)

La FDC a consulté chaque locataire et groupe sectoriel pour le cerf et transmis à la DDT ses propositions d'attribution. Ce sont ainsi 1 142 PC Chevreuil; 502 PC Cerf; 46 PC Daims et 19 PC Chamois qui ont été élaborés.

## Sur le terrain

Malgré les restrictions de sorties liées aux confinements et autres couvre-feux, les chasseurs ont continué à investir dans les aménagements (JEFS, céréales sur pieds, opération perdrix, etc.). La FDC 67 les a soutenus pour près de 30 000€.

**Opération ILOT'DiversiT** : 51 îlots bas et 19 îlots hauts ont été implantés sur 8 communes malgré les délais très courts laissés pour ces opérations.

**Agribiodiv'Est** : 940 mètres de haies ont été implantés sur 7 communes, répartis en 10 longueurs.

## Exemples de plantations de haies

### En îlots



Brumath

### En linéaire



Willgottheim



Wiwersheim



Gries

# Compte-rendu de gestion

présenté par Mme Aliette Schaeffer, Trésorière

Chers Membres,

Conformément aux statuts, je vous sou mets mon compte-rendu de gestion de l'activité de notre Fédération pour l'exercice clos le 30 juin 2020.

## Activité de la fédération

### Situation de l'activité de la Fédération au cours de l'exercice

Les produits de fonctionnement comptabilisés par la Fédération, au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020 s'élèvent à 1 317 979 € contre 1 163 126 € pour l'exercice précédent. Le résultat de l'exercice clos le 30 Juin 2020 s'élève à 151 402 €, contre -5 380 € pour l'exercice précédent. Notre Fédération a réalisé 14 319 € d'investissements sur l'exercice.

## Résultats - Affectation

### Examen des comptes et résultats

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes méthodes que les années précédentes.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020, les produits de fonctionnement se sont élevés à 1 317 979 € contre 1 163 126 € pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 154 853 €. Cette hausse des produits s'explique essentiellement par la hausse des produits liés au plan de chasse (soit 60 374 €) et par la perception de nouvelles contri-

butions dans le cadre de la réforme nationale de la chasse (soit 62 885 €). Les charges de fonctionnement se sont élevées à 1 168 166 € contre 1 181 264 € pour l'exercice précédent, soit une baisse de 13 098 €.

Les charges de personnel sont restées stables et s'établissent à 463 069 € contre 463 828 € sur l'exercice précédent.



Le résultat courant non financier de l'exercice s'établit à 149 813 € contre -18 138 € pour l'exercice précédent. Après prise en compte du résultat financier de 1 702 €, le résultat courant avant impôts s'établit à 151 515 € contre -16 411 € pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est nul alors qu'un produit exceptionnel de 11 295 € avait été constaté sur l'exercice précédent.

Après prise en compte de l'impôt sur les bénéfices financiers, l'exercice clos le 30 juin 2020 se traduit par un résultat de 151 402 € contre un résultat de -5 380 € pour l'exercice précédent.

Pour finir, intéressons-nous à la capacité d'autofinancement. La capacité d'autofinancement correspond à la trésorerie générée par l'activité de la Fédération au cours de l'exercice. Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2020 cette capacité d'autofinancement est largement excédentaire et s'élève à 280 425 € contre 134 526 € au 30 juin 2019.

### Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat de 151 402 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation de ce résultat de l'exercice consistant à l'imputer sur les réserves de notre Fédération. Après affectation, les fonds propres de la Fédération s'établiraient à 2 760 953 €

●  
*La Trésorière*

## Extrait du rapport du commissaire aux comptes

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au

présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la

situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

Schiltigheim, le 14 avril 2021 ●

*Guy-Troffer Charlier*  
Associé, KPMG Audit

## BILAN 2019-2020 (clos au 30/06/2020)

<b>BILAN ACTIF</b>	Brut	Amortissements Provisions	Net au 30/06/20	Net au 30/06/19
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Autres immob. Incorporelles/ Avances et acomptes	41 368	40 779	589	1 359
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	671 486		671 486	671 486
Constructions	2 335 282	859 746	1 475 536	1 573 403
Installations techniques, matériel et outillage	165 956	110 021	55 935	31 233
Autres immobilisations corporelles	713 906	520 540	193 366	219 360
Immobilisations en cours	0		0	36 440
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>3 927 998</b>	<b>1 531 086</b>	<b>2 396 912</b>	<b>2 533 280</b>
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	19 417		19 417	0
<b>Créances</b>				
Autres créances	113 464		113 464	90 810
<b>Disponibilités</b>	413 159		413 159	223 934
Charges constatées d'avance	100 628		100 628	103 153
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>646 668</b>		<b>646 668</b>	<b>417 897</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>4 574 666</b>	<b>1 531 086</b>	<b>3 043 580</b>	<b>2 951 177</b>

<b>BILAN PASSIF</b>	Net au 30/06/2020	Net au 30/06/2019
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	102 610	102 610
Réserves	2 239 517	2 244 897
Réserves statutaires ou contractuelles	91 200	91 200
Autres réserves	176 225	176 225
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>151 401</b>	<b>-5 380</b>
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>2 760 953</b>	<b>2 609 552</b>
Provisions pour risques	28 676	50 340
<b>PROVISIONS</b>	<b>28 676</b>	<b>50 340</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	0	0
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs comptes rattachés	34 054	32 686
Dettes fiscales et sociales	90 441	138 641
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 800	7 800
Autres dettes	63 931	60 784
Produits constatés d'avance	57 724	51 374
<b>DETTES</b>	<b>253 951</b>	<b>291 285</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>3 043 580</b>	<b>2 951 177</b>

# COMPTE DE RESULTAT 2019-2020

(clos au 30/06/2020)

	01/07/19 au 30/06/20	01/07/18 au 30/06/19
Vente de marchandises	19 409	7 491
Prestations de services	487 775	429 800
Subventions d'exploitation	80 563	17 927
Cotisations	576 975	573 081
Autres produits de gestion courante	126 443	107 633
Reprises s/ provis et amortis	0	0
Transferts de charges	26 814	27 194
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 317 979</b>	<b>1 163 126</b>
Achats de marchandises	29 632	38 257
Autres achats et charges externes	408 748	449 983
Impôts et taxes	19 877	25 758
Salaires et traitements	310 970	310 537
Charges sociales	152 099	153 291
Subventions accordées par l'association	58 394	48 988
Dotations aux amortissements	150 687	150 662
Dotations aux provisions	0	0
Autres charges	37 760	3 790
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 168 166</b>	<b>1 181 264</b>
<b>1- RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>149 813</b>	<b>-18 138</b>
Produits financiers	1 702	2 473
Charges financières	0	746
<b>2- RESULTAT FINANCIER (2)</b>	<b>1 702</b>	<b>1 727</b>
<b>3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)</b>	<b>151 515</b>	<b>-16 411</b>
Produits exceptionnels	0	11 29
Charges exceptionnelles	0	0
<b>4- RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>0</b>	<b>11 295</b>
Impôts sur les bénéfices	113	264
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 319 681</b>	<b>1 176 894</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 168 280</b>	<b>1 182 274</b>
<b>RESULTAT AVEC AMORTISSEMENT</b>	<b>151 401</b>	<b>-5 380</b>
Réintégration / Amortissement - Prov. pour risques et charges	129 023	139 906
<b>CAPACITE AUTOFINANCEMENT</b>	<b>280 424</b>	<b>134 526</b>
Réintégration / Amortissement - Prov. pour risques et charges	0	46 994
<b>RESULTAT DE TRESORERIE</b>	<b>280 424</b>	<b>87 531</b>

## BUDGET PREVISIONNEL 2021-2022

Produits 2021-2022		Charges 2021-2022	
<b>1) Cotisations</b>		<b>1) Achats</b>	
Adhésions	62 000	Doc, panneaux, plan de chasse (bracelets)	
Timbres fédéraux, temporaires, nationaux	517 000	<b>Total</b>	<b>37 600</b>
<b>Total</b>	<b>579 000</b>	<b>2) Autres achats non stockés</b>	
<b>2) Ventes</b>		Electricité, carburant, fournitures adm., autres fournitures (habillement techniciens), aménagements, autres	
Gibier, panneaux, gilets fluo	4 500	<b>Total</b>	<b>118 820</b>
Carnets souches, agrainoirs, godets, fanions, divers	4 000	<b>3) Services extérieurs</b>	
Kits trichine, bracelets sanglier (atelier de traitement)	70 600	Locations (autres et matériels)	
<b>Total</b>	<b>79 100</b>	Entretien et réparation matériels, véhicules et locaux	
<b>3) Prestations de services</b>		Maintenance (tous confondus, clim, extincteurs, etc.)	
Suivi de territoire	35 000	Assurances	
Plan de chasse	300 000	Documentations	
<b>Total</b>	<b>335 000</b>	<b>Total</b>	<b>113 398</b>
<b>4) Produits activités annexes</b>		<b>4) Autres services extérieurs</b>	
Formations Permis de chasser et équivalence allemande	27 000	Honoraires avocats	
Formations diverses (piégeage + gardes chasse, etc.)	8 470	Frais d'analyses	
Location et rétrocession cartes de membre Ball Trap	501	Honoraires expert-comptable + commissaire aux comptes	
Formation et munitions Cyné'tir, Cartes de membre	83 000	Divers	
Formation Tunnel de tir	405	Brochures dépliant (Infos'Chasse 67, A.G. etc.)	
<b>Total</b>	<b>119 376</b>	Frais bancaires	
<b>5) Subventions</b>		Déplacements, ind. tournées techniciens, etc.	
Convention Agrifaune	0	Réceptions, missions	
Convention trichines	1 500	Affranchissement, téléphones	
Convention pommiers - haies	5 000	Cotisations (FNC, SNCF, UNFDC, FRC, autres)	
<b>Total</b>	<b>6 500</b>	<b>Total</b>	<b>188 484</b>
<b>6) Autres produits</b>		<b>5) Impôts et taxes</b>	
Produit guichet unique	71 000	<b>6) Salaires</b>	
Publicité Infos'Chasse 67	30 000	<b>7) Charges sociales</b>	
Contrib. Financière Eco-Contribution	33 545	<b>8) Dotations aux amortissements</b>	
Eco-contribution	65 000	<b>9) Dotations aux provisions pour risques et charges</b>	
Péréquation Réforme de la chasse	41 329	<b>10) Autres charges</b>	
Compensation permis	21 556	Subventions diverses	
Autres produits	1 720	Divers, autres	
<b>Total</b>	<b>264 150</b>	Contrib. Financière Eco-contribution	
<b>7) Produits financiers</b>		Intérêts prêts	
Transfert charges exploitation	6 500	Fonda° Nale Protec° Habitats et Faune Sauvage	
Autres produits financiers	1 800	Contrats jachères	
<b>Total</b>	<b>8 300</b>	Contrats non chasse	
<b>Total général (produits)</b>		Subv. semences cultures à gibier et céréales sur pied, etc.	
<b>1 391 426</b>		Subventions Miscanthus	
<b>Résultat (avec amortissement)</b>		<b>Total</b>	<b>99 350</b>
Amortissement - Prov. pour risque et charges	157 662	<b>Total général (charges + amortissement)</b>	
<b>Capacité autofinancement</b>	<b>333 653</b>	<b>1 215 435</b>	
Remboursement du capital	0	<b>RECAPITULATIF</b>	
<b>Résultat de trésorerie</b>	<b>333 653</b>	<b>Produits</b>	<b>1 391 426</b>
		<b>Charges</b>	<b>1 215 435</b>
		<b>RESULTAT</b>	<b>175 991</b>

# Résultat du vote des résolutions

Le nombre de voix exprimées varie selon la résolution entre 1829 et 1962

	OUI	NON	ABSTENTION
<b>Approbation du bilan</b> Approuvez-vous le bilan et le compte de résultat <b>2019</b> et l'affectation du résultat ? (du 01/07/2018 au 30/06/2019)	<b>1893</b> 1893/1954 96,9 %	<b>61</b> 61/1954 3,1 %	<b>86</b>
<b>Approbation du bilan</b> Approuvez-vous le bilan et le compte de résultat <b>2020</b> et l'affectation du résultat ? (du 01/07/2019 au 30/06/2020)	<b>1895</b> 1895/1954 97,0 %	<b>59</b> 59/1954 3,0 %	<b>86</b>
<b>Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration</b> du 26 mai 2020	<b>1897</b> 1897/1951 97,2 %	<b>54</b> 54/19351 2,8 %	<b>83</b>
<b>Ratification de la nomination</b> de la Société KPMG comme Commissaire aux comptes nommée par le Conseil d'Administration du 26/05/2020 (décret n° 2020-583 du 18/05/2020, Arrêté Ministériel du 18/05/2020 et article 37 de la loi du 17/06/2020)	<b>1857</b> 1857/1937 95,9 %	<b>80</b> 80/1937 4,1 %	<b>101</b>
<b>Ratification de la nomination</b> de M. Roland Vetter comme administrateur de la FDC 67 par le Conseil d'Administration du 26 mai 2020	<b>1814</b> 1814/1895 95,7 %	<b>81</b> 81/1895 4,3 %	<b>143</b>
<b>Approbation du budget prévisionnel</b> Approuvez-vous le budget 2021/2022 ? (du 01/07/2021 au 30/06/2022)	<b>1831</b> 1831/1894 96,7 %	<b>63</b> 63/1894 3,3 %	<b>142</b>
<b>Choix du montant du timbre fédéral et de la cotisation territoire</b> Actuellement à 78 €, quel montant choisissez-vous pour la prochaine campagne ?	<b>78 €</b> <b>1806</b> 1806/1962 92,0 %	<b>79 €</b> <b>156</b> 156/1962 8,0 %	<b>74</b>
<b>Choix du montant « Suivi de territoire »</b> Quel montant choisissez-vous pour la contribution « suivi de territoire » à l'hectare ?	<b>0,16 €</b> <b>1764</b> 1764/1896 93,0 %	<b>0,18 €</b> <b>132</b> 132/1896 7,0 %	<b>143</b>
<b>Choix du montant « FARB »</b> Quel montant choisissez-vous pour la contribution « FARB » à l'hectare ?	<b>0,32 €</b> <b>1691</b> 1691/1829 92,5 %	<b>0,36 €</b> <b>138</b> 138/1829 7,5 %	<b>211</b>



## INSOLITE DES VISITEURS INATTENDUS

M. Florent Fender nous a confié cette photo qu'il a prise dans un champ de blé entre Erstein et Nordhouse, le 17 avril dernier : au moins 48 cygnes ont décidé de faire un petit tour en groupe sur la terre ferme.

*Merci à lui pour cette photo.*

## ... NOUVEAUX ARRIVANTS ...



### Valentin Gewinner - Nouvelle recrue de la FDC 67

Issu d'une famille de chasseurs, Valentin Gewinner, (25 ans) vient de rejoindre l'équipe technique de la FDC 67. Ses missions sont variées mais sa priorité est le suivi et le recensement des parcelles FARB. Suivront d'autres missions comme les aménagements de territoire et les mises à jour de la cartographie.

Titulaire d'un BTS GPN (*Gestion et Protection de la Nature*) et d'une licence professionnelle GADER (*Gestion et Aménagement Durable des Espaces et des Ressources*), il a effectué de nombreuses missions dans le cadre de son apprentissage à l'ONCFS (aujourd'hui OFB), comme la capture ou le suivi par télémétrie de la petite faune de plaine (*Lapin de garenne et Perdrix rouge*).

De Perpignan, où il collabore avec la FDC des Pyrénées Orientales sur un projet d'aménagements favorables à la petite faune dans une ACCA, en passant par Meung sur Loire, où il effectue un service civique, il aime voyager pour découvrir de nouveaux environnements et acquérir de nouvelles connaissances.

Passionné de sport et de nature, il apprécie tout particulièrement la randonnée et de pouvoir découvrir de nouveaux sites. Il s'intéresse beaucoup à l'ornithologie et plus spécifiquement aux anatidés. Il consacre d'ailleurs une bonne partie de son temps libre à participer à des comptages d'oiseaux.

**Nous lui souhaitons la bienvenue.**

### Bruno Keiff - Nouveau président de l'Association Bas-Rhinoise des Chasseurs de Grand Gibier

Elle l'avait annoncé, Liliane Martin a tiré sa révérence lors de l'AG du 12 mars dernier en tant que présidente de l'ABRCGG. Bruno Keiff, chef d'entreprise de la société UKAL à Eschbach lui succède.

Propriétaire forestier sur les communes de Gundershoffen et Reichshoffen, il chasse depuis ses 18 ans et traque depuis plus longtemps encore. C'est avec la Société de chasse du Schirlenhof, présidée par Alain Weber, qu'il chasse à Gundershoffen. Il en est d'ailleurs le vice-président. Également veneur, il a rejoint il y a une douzaine d'années, l'équipage du Vieux Chêne qui découpe en forêt de Borne dans la voie du chevreuil.

Mais discret, le forestier préfère mettre en avant son attachement pour une approche écosystémique et intégrée des peuplements forestiers en cherchant à valoriser au mieux les processus naturels pour optimiser la production

biologique. À la fois technique, éthique et économique, elle permet de concilier utilement économie et écologie. *"Dans cette approche la chasse a tout son rôle à jouer sans stigmatiser ni gibier, ni chasseurs."*

Et au président de l'ABRCGG de rappeler plus volontiers les objectifs de l'association : favoriser la continuation



de la chasse du grand gibier en France, acquérir le meilleur niveau possible de connaissances en matière de biologie et de comportement du grand gibier, améliorer les procédés de chasse, savoir mettre en œuvre les méthodes modernes d'aménagement des territoires, veiller sur l'état sanitaire et l'évolution qualitative des cheptels, considérer que le trophée n'est pas un but en soi et ne doit être l'objet d'aucune compétition, utiliser à bon escient les armes et les munitions les plus adéquates, organiser la recherche systématique de tout grand gibier blessé, participer à une action associative qui a pour but de promouvoir une gestion cynégétique compétente et rationnelle du grand gibier, favoriser la lutte contre le braconnage, former les chasseurs (brevet Grand Gibier, stage de tir...).

**Nous le félicitons pour son élection.**

# Exposition des trophées 2021

**U**ne exposition de trophées issue des années 1970? Non ne nous affolons pas, c'est une expo estampillée "Covid 2021". Conformément au SDGC et aux interdictions de rassemblement liées aux mesures d'urgence sanitaire, nous n'avons réuni cette année que les trophées d'apparence jeune, avec des merrains  $\leq 70$ cm et nombre de pointes  $\leq 10$  pour estimation de l'âge par la Commission de jugement des trophées.

Comme prévu par le SDGC, les cerfs juvéniles et facilement reconnaissables de 2 à 4 ans sont sanctionnés par 2 points rouges et feront l'objet d'un retrait de 2 bracelets C3 :

- 1 bracelet de rééquilibrage (parce qu'un cerf ne peut pas être tiré adulte s'il a été tiré jeune,
- et 1 bracelet pour le manque de respect vis à vis des chasseurs qui l'ont laissé passer, et pour ne pas avoir respecté les consignes de la communauté des chasseurs, qui respecte cet animal emblématique depuis les celtes il y a 5000 ans, et encore aujourd'hui par les indiens Huichols qui vénèrent le cerf bleu comme un Dieu.

*Respectons le cerf noble, le dernier de nos grands herbivores et défendons-le au nom de la biodiversité.*



## RÉSULTAT

### Commission de jugement de trophée en date du 2 juin 2021

2 trophées CI présentés sans mâchoires non jugés

1 trophée C3 non présenté

● ● 2 points rouges = retrait de 2 bracelets C3 (SDGC)

7 trophées C3 classés 2/3 ans

● ● 2 points rouges = retrait de 2 bracelets C3 (SDGC)

5 trophées C3 classés 3/4 ans

● ● 2 points rouges = retrait de 2 bracelets C3 (SDGC)

3 trophées C3 classés 5/6 ans

● 1 point rouge = retrait de 1 bracelets C3 (SDGC)

2 trophées C3 classés 6/7 ans

coupe de ciment : pas de coupe de ciment en raison du risque Covid = bénéfice du doute

4 trophées C3 classés 7/8 ans

● point vert

2 trophées C3 classés 10+

● point vert

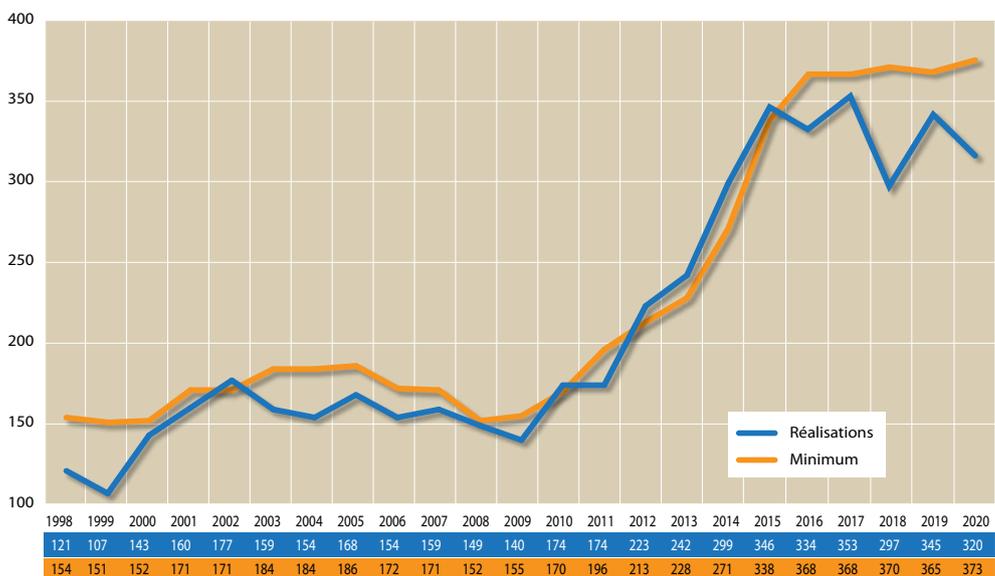
**BILAN  
DES RÉALISATIONS  
SUR LES  
23 DERNIÈRES  
ANNÉES**

## Suivis des prélèvements des cervidés

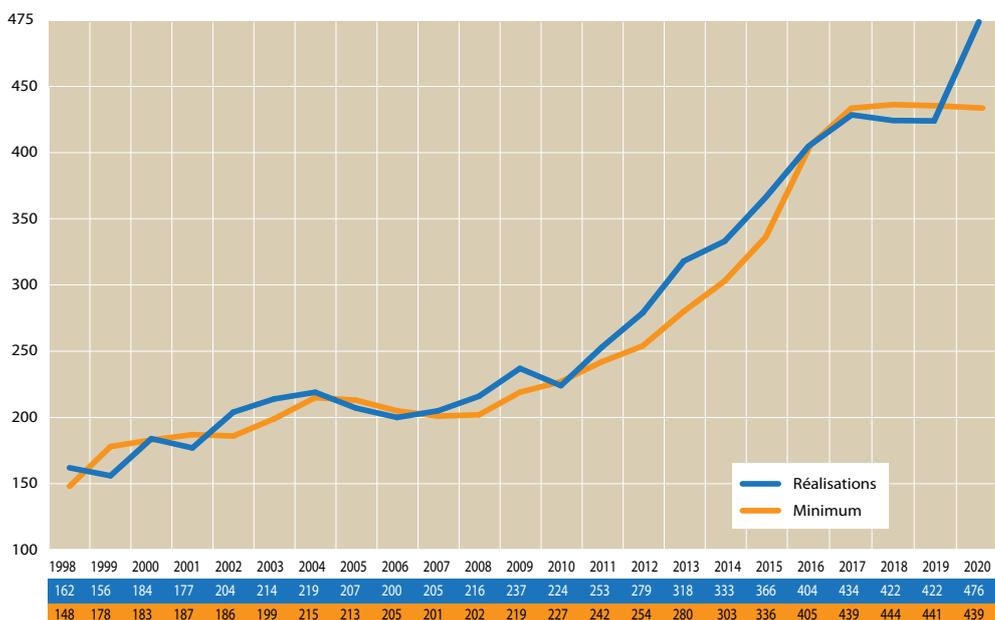
### SECTEUR 1 CI - BICHE BICHETTE - FAON



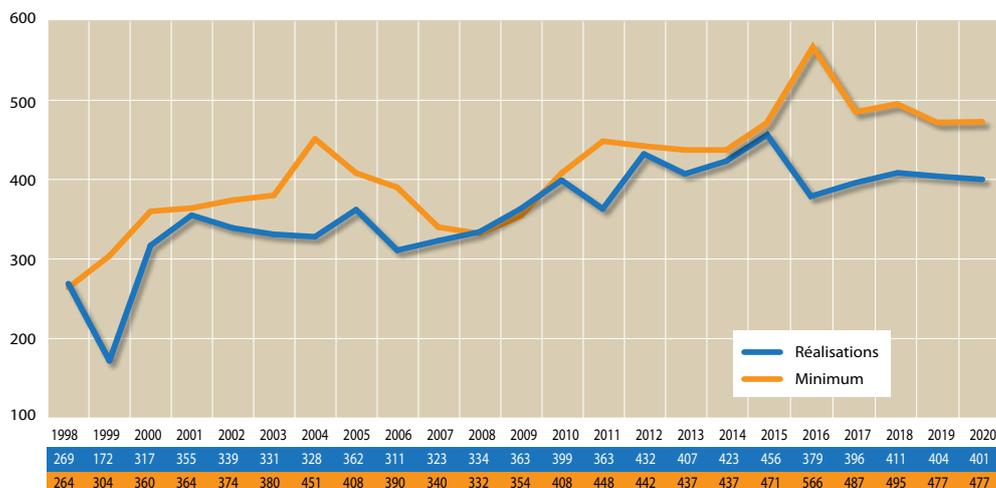
### SECTEUR 2 CI - BICHE BICHETTE - FAON



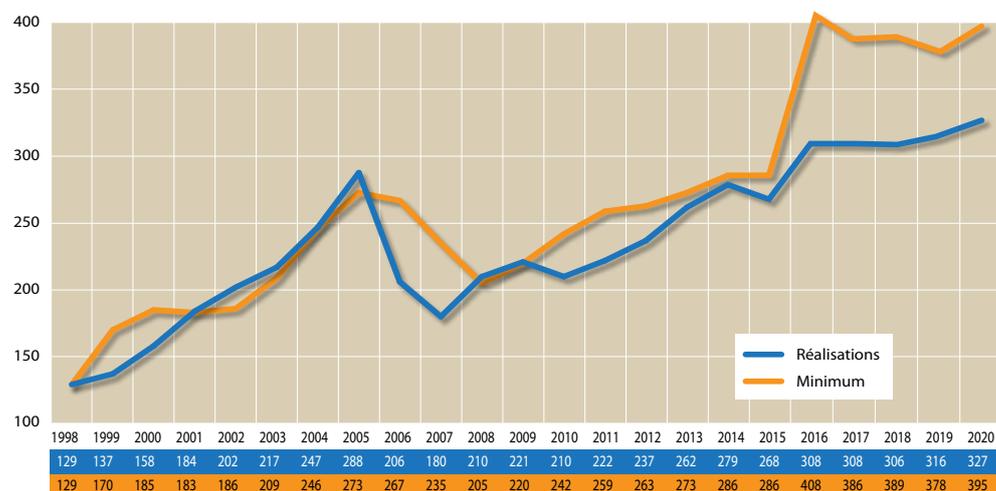
### SECTEUR 3 CI - BICHE BICHETTE - FAON



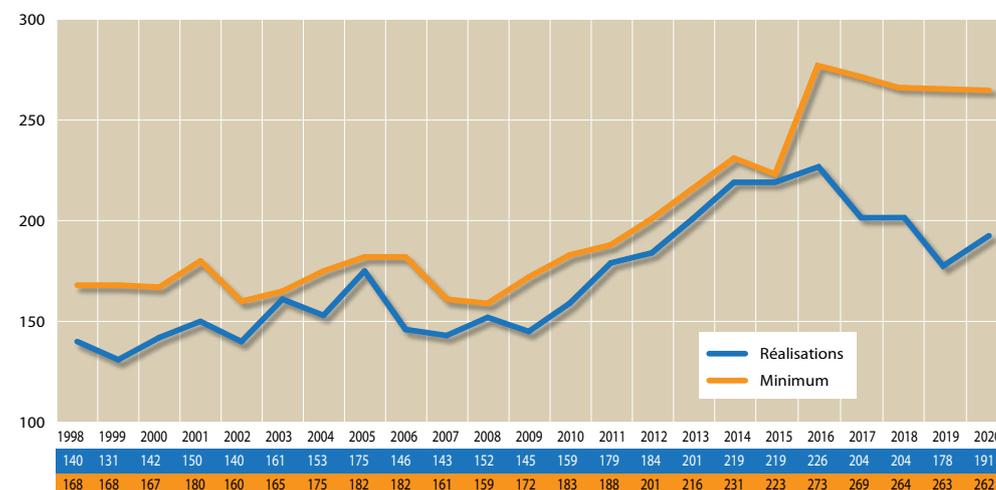
**SECTEUR 4**  
CI - BICHE  
BICHETTE - FAON



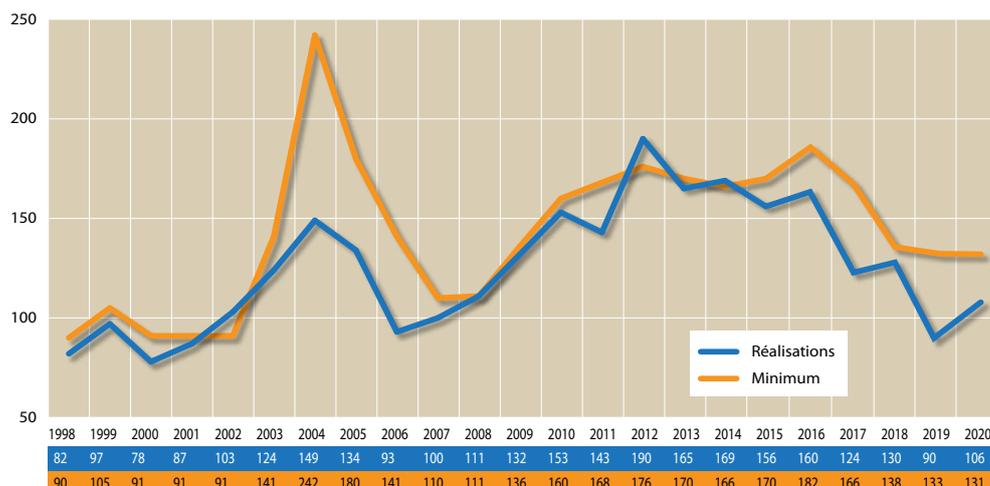
**SECTEUR 5**  
CI - BICHE  
BICHETTE - FAON



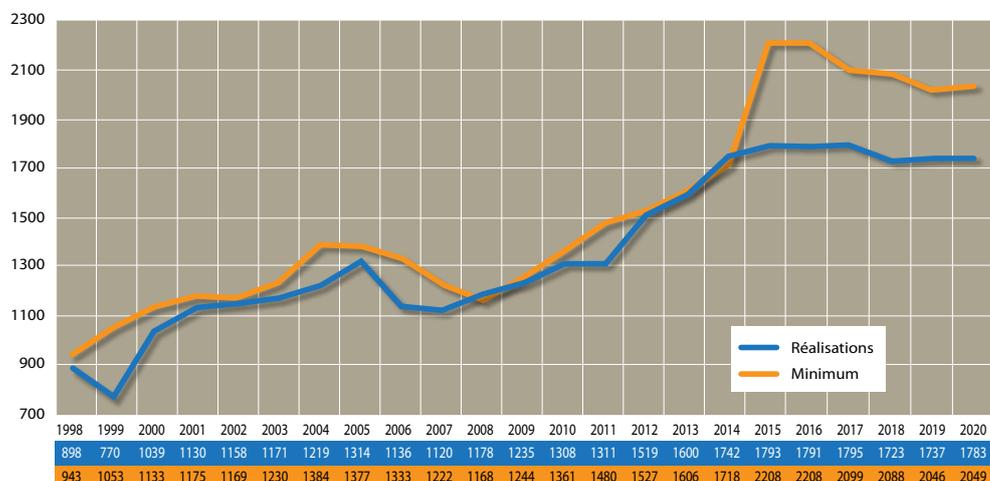
**SECTEUR 6**  
CI - BICHE  
BICHETTE - FAON



## SECTEUR 7 DI - DAINE DAINETTE- FAON



## POUR LE BAS-RHIN CI - BICHE BICHETTE - FAON



## La chasse adaptative

Le suivi des réalisations des cervidés depuis plus de 20 ans c'est la Chasse adaptative avant l'heure. C'est la colonne vertébrale, on dirait aujourd'hui l'ADN de la gestion des grands cervidés dans le Bas-Rhin. C'est le marqueur principal de la gestion du cerf dans notre département. Il reflète les propositions des groupes sectoriels qui sont, je le rappelle, des groupes paritaires composés de spécialistes locaux des intérêts cynégétiques et forestiers. Ces groupes ne sont pas infaillibles et peuvent se tromper dans les moyens pour atteindre l'objectif : le célèbre équilibre sylvo-cynégétique de notre législateur ou plus clairement la recherche d'une « densité économiquement supportable ».

Cette « densité économiquement supportable » varie bien sûr elle-même

selon la sylviculture appliquée, l'appétence du cerf pour les végétaux naturels indigènes et les essences cultivées. Ces dernières sont plus adaptées aux besoins économiques de notre pays, tel le chêne de Tronçais de Colbert planté pour les bateaux de la marine nationale et l'épicéa qui répondait plus au besoin de bois de construction, qu'au sol vosgien. À cela s'ajoutent des attaques parasitaires plus sévères, les changements climatiques et les facteurs sociétaux...

### Analyse de Gérard Lang

**Le secteur 1** n'arrive plus à réaliser les minimums des années précédentes : la population s'est écroulée. Il s'agit aujourd'hui d'être extrêmement prudent dans les attributions des minimums.

**Le secteur 2** montre des signes de fai-

blesse. Secteur à surveiller sauf la RNC

**Le secteur 3** : rien à signaler, concordance entre les intérêts cynégétiques et forestiers

**Le secteur 4** : graphique en dents de scie à surveiller

**Le secteur 5** : à suivre de près

**Le secteur 6** : Une gestion démotivante pour les chasseurs. Un différentiel énorme depuis quelques années entre réalisations et le minimum imposé. *On ne place pas la barre du saut en hauteur à 2,45 m (record olympique du Cubain Sotomayor en 1993), pour des amateurs européens de cette discipline qui arrivent au maximum à sauter 1,80 m. Sauf à vouloir les démotiver ! À quand une prise de conscience des décideurs ?*



# Association Jeunes Chasseurs



L'association des jeunes chasseurs du 67 s'est retrouvée comme chaque mois, autour d'ateliers pratiques. Le 5 juin, une douzaine de nouveaux chasseurs se sont retrouvés sur le territoire-école du Herrenwald pour s'entraîner et profiter des connaissances de Philippe Krauth et Romain Weinum, en matière de manipulations, de sécurité et de règles élémentaires.

Plusieurs ateliers ont rythmé la matinée dans une ambiance sympathique: tir à la 22LR sur cible, tir en situation d'affût depuis un mirador, tir en situation de battue avec sanglier courant.

Toujours beaucoup de questions auxquelles il faut apporter les meilleures réponses possibles et prodiguer aux jeunes chasseurs les bases d'un apprentissage sain et constructif.

Un vrai complément à la formation initiale du permis de chasser, un atout incontestable pour mettre le pied à l'étrier!

**Moins de 5 ans de permis?**

Retrouvez-nous tous les samedis matin à Kolbsheim pour échanger, se renseigner, découvrir ou adhérer!

[contact@jeunes-chasseurs.fr](mailto:contact@jeunes-chasseurs.fr)  
[www.jeunes-chasseurs.fr](http://www.jeunes-chasseurs.fr)

BIWI

## IDENTIFICATION DU GIBIER

RUBBER • PLASTIC • SILICONE

**BIWI SA**

- Route de la Transjurane 22
- CH-2855 Glovelier
- Tél.: +41 (0) 32 427 02 00
- Fax: +41 (0) 32 427 02 01
- [info@biwi.ch](mailto:info@biwi.ch)
- [www.biwi.ch](http://www.biwi.ch)

## METZGER

- TOURISME
- POIDS-LOURDS
- AGRICOLE
- GÉNIE-CIVIL
- MANUTENTION

**EQUIPEMENT CHASSE  
& RAID 4X4**

**PNEUS METZGER**  
121 rue du Général Leclerc - 67540 OSTWALD  
Tél. : 03 88 30 22 72 - Fax : 03 88 30 22 55  
[www.pneus-metzger.fr](http://www.pneus-metzger.fr) - [infos@pneusmetzger.fr](mailto:infos@pneusmetzger.fr)



## L'estimation des densités de cerfs basée sur une méthode génétique non invasive.

*Les approches génétiques non invasives sont des outils prometteurs pour l'estimation de la taille et de la structure des populations en raison de leur fiabilité.*

Dans la plupart des cas, on manque de données fiables sur la taille des populations de cerfs et le rapport des sexes. Les méthodes de comptage nocturnes donnent des indices peu précis et peu fiables (indices pouvant aller du simple au double pour une même population). Ebert et al. ont développé et testé une approche génétique non invasive pour l'estimation de la taille et de la densité des populations de cerfs rouges (*Cervus elaphus* L.) à partir de fèces collectées dans trois populations de cerfs rouges en liberté dans le sud-ouest de l'Allemagne.

### Matériel et méthode

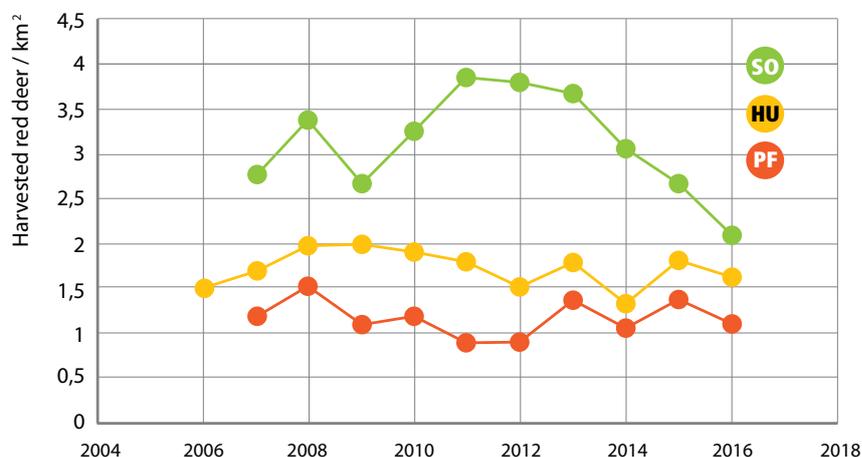
#### Situation géographique

L'étude concerne 3 massifs forestiers Hunsrück (HU) récolte des échantillons de fèces de cerfs en mars 2012 ; Soonwald (SO) récolte des échantillons en mars 2015 ; Pfälzerwald (PF) récolte des échantillons en mars 2016. Ces massifs sont situés en Rhénanie/Palatinat.

L'étude concernait une surface d'environ 10 000 à 11 500 ha pour chaque massif, avec une couverture principalement forestière abritant des populations de cerfs élaphe. Les massifs sont situés à des altitudes de 200 à 700 mètres

#### La flore

La couverture végétale est principalement forestière. Elle principalement



Nombre de cerfs prélevés pour 100 ha pour les années de 2006 à 2016

composée de pins, hêtres, épicéas, du chêne pédonculé et du chêne sessile.

#### La faune

Elle est principalement constituée par le cerf élaphe, le chevreuil et du sanglier. Le cerf est chassé de mi-octobre à fin janvier. Le nombre de cervidés prélevé est de 1,8 % hectares (HU), 3.1 % ha (SO) et 1.1%ha (PF) pendant les 5 dernières années avant le prélèvement des échantillons de fèces.

#### Récolte des fèces

Les fèces du cerf se distinguent facilement de celles du sanglier vu la différence de forme, de couleur et de texture. Les fèces de chevreuil ressemblent plus à celle du cerf par leur taille et leur longueur. Une erreur de collecte entre cerf et chevreuil est vite repérée

car le génotypage des microsatellites ADN utilisé se révèle différemment pour les 2 espèces.

7 121 fèces ont été récoltées au total dont 3 917 ont été analysables. La récolte se fait début mars après la fonte des neiges et avant le démarrage végétatif afin de s'assurer de bonnes conditions de conservation des matières fécales. L'espace de recherche des fèces est « découpé » en bandes séparées de 80 à 100 mètres sur une longueur de 4,5 à 10 km, en y englobant tous les types d'habitats et de micro habitats. Les matières fécales sont localisées au GPS et puis recueillies. Des échantillons de cerfs de plus d'un an, susceptibles d'être présents sur le terrain lors de la récolte, sont prélevés sur des animaux tirés à la chasse à des fins de détermination génétique.

## Analyse génétique PCR

16 marqueurs de microsatellites sont utilisés pour individualiser les individus. Ces marqueurs ont été choisis pour leur polymorphisme, leurs aptitudes de révélation sur des échantillons non invasifs et en raison d'un haut pouvoir de discrimination. Le gène de l'amélogénine est utilisé pour la discrimination des sexes (Chromosome X et Y).

### Résultats

#### Sex ratio

Au total 2762 échantillons fécaux, ont été génotypés, représentant 1 431 individus différents.

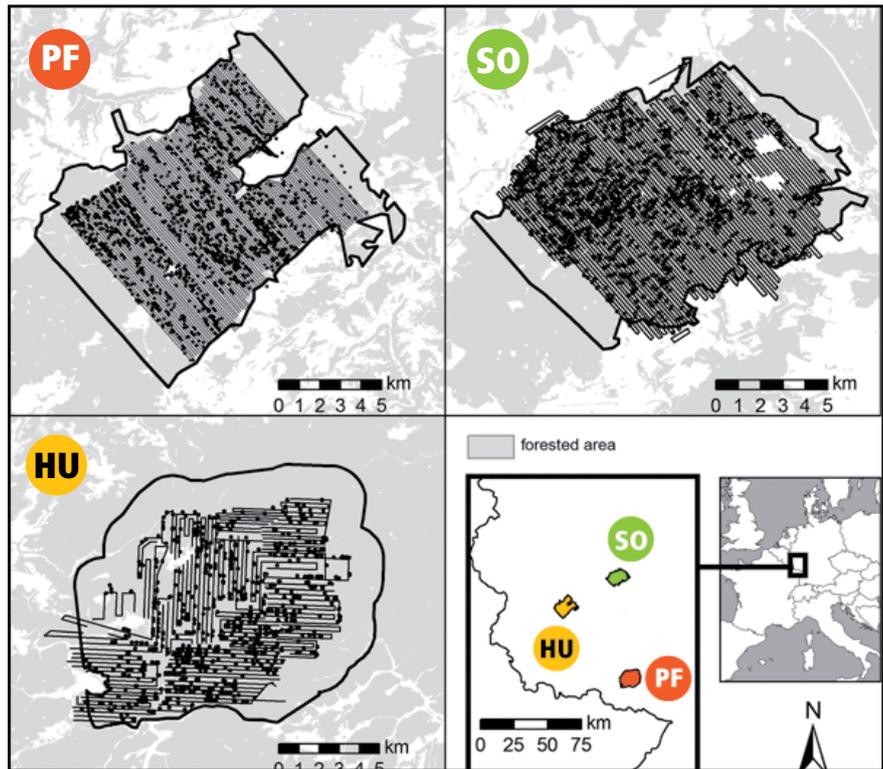
Sur les 3 massifs les auteurs ont détecté 1 431 cervidés différents dont 568 mâles (40%) et 833 femelles soit 58%. 30 individus soit 2 % n'ont pas pu être sexuellement différenciés.

Le sex ratio mâle/femelle est équilibré (1/1.1) dans le HU ; totalement déséquilibré dans SO de 1/1.8 ; le sex ratio de PF est également déséquilibré 1/1.3. Les sex-ratios estimés diffèrent significativement entre les populations étudiées (entre 1:1,1 et 1:1,8), ce qui a des conséquences considérables pour la gestion.

En conclusion cette approche permet de mettre en évidence, grâce à la connaissance du sex ratio un potentiel de reproduction de la population beaucoup plus élevé dans le Soonwald que dans le Pfälzerwald, lui-même plus élevé que dans le Hunsrück.

## COÛT DES ANALYSES

Les techniques génétiques par PCR (Polymérase Chain Reaction) ont été largement utilisées dans les tests pour la recherche du Covid 19, ce qui permettra dans l'avenir d'abaisser très fortement les coûts de ces analyses génétiques et les rendre peut être abordables pour les comptages de cerfs. Une analyse plus fiable sera avantageuse pour les forestiers mais également pour les chasseurs qui pourront mieux surveiller la densité des populations en cas de réduction des populations imposées par l'Administration.



#### Densités

Les méthodes conventionnelles de comptage sous-estiment fortement les populations par rapport à des comptages basés sur l'estimation par le DNA. Néanmoins pour être efficace le nombre de fèces ramassées doit être 3 fois supérieur à la population estimée et le ramassage des échantillons doit être correctement organisé.

#### Conclusions et intérêt dans la gestion

L'approche présentée peut servir d'outil précieux pour la gestion des populations de cerfs. Elle représente la seule approche spécifique au sexe pour l'estimation de la taille des populations de cerfs rouges.

HU et SO ont une densité estimée supérieure à PF. HU et SO ont sensiblement la même densité. SO a par contre une plus forte proportion de femelles. Si le prélèvement chasse doit réduire la population, il doit être supérieur à l'accroissement. Le prélèvement doit donc être supérieur dans SO car le taux de femelle est considérablement plus élevé.

Une approche génétique non invasive donne des résultats fiables y compris

pour le sex ratio, contrairement aux comptages traditionnels fortement biaisés par les observations visuelles (Hagen et al. 2018 ; Harris et al. 2010). La question qui se pose est de savoir si un comptage non invasif via la PCR est applicable à grande échelle ?

Une approche génétique présente néanmoins certaines difficultés. Elle demande un nombre d'échantillons élevés (3 fois la population estimée). Un coût de 40 à 45 € par échantillon, principalement lié au travail de labos et au coût des consommables, rendent cette technique très onéreuse.

Une telle approche non invasive par la génétique est un apport précieux pour évaluer les autres techniques de comptages tels les comptages aux phares ou comptages aériens avec techniques thermiques.

Résumé et traduction  
Gérard Lang

*Estimating red deer (Cervus elaphus) population size based on non-invasive genetic sampling*  
Cornelia Ebert 1 & Julian Sandrini 2 & Bettina Welter 1 & Bernhard Thiele 1 & Ulf Hohmann 2  
Received: 6 September 2019 / Revised: 24 December 2020 / Accepted: 3 January 2021.  
# The Author(s) 2021 European Journal of Wildlife Research (2021) 67:27.

# L'étrange retour de Cernunnos, le dieu-cerf

Réintroduire Cernunnos dans nos forêts, le replacer dans les lieux où les Celtes l'ont célébré il y a 5000 ans et réinventer son apparence majestueuse, l'ambiance surnaturelle et oppressante de sa présence, l'imaginaire fantastique qu'il a suscité chez ceux qui l'ont vénéré.



**D**e tradition orale, la civilisation celte laisse peu d'écrits et reste mal connue. Des fouilles archéologiques dans les steppes d'Asie Centrale ont permis d'identifier pour la première fois un peuple indo-européen assimilé aujourd'hui aux Celtes, nous sommes en 6000 av. J-C. Ce peuple migrera progressivement vers l'ouest jusqu'aux abords de la Gaule vers 900 av. J-C. Il occupera durablement un vaste espace d'Europe centrale, de la Slovaquie aux Vosges. Entre 400 et 300 av. J-C. les Celtes envahissent toute la Gaule, l'Espagne, l'Italie et les îles Britanniques. Les langues celtiques parlées encore aujourd'hui en Ecosse, Irlande, Pays de Galles et chez nous, en Bretagne, attestent de leur passage.

### Une invasion silencieuse

L'invasion de la Gaule s'opère pacifiquement. Les Celtes, peuple cultivé et structuré, commercent et partagent leurs connaissances avec les autochtones. Le brassage des populations et

l'assimilation culturelle se font de manière naturelle: les Gaulois apprennent la langue des Celtes et adhèrent à leurs croyances religieuses polythéistes. Ils vénèrent leurs dieux, pratiquent leurs rites, et partagent leurs idées avancées



*On remarquera la taille imposante de Cernunnos: trois à quatre fois plus grand que celui qui vient le vénérer.*

*Sans doute la plus ancienne représentation du dieu-cerf (pétroglyphe env. 6 000 ans av. J.C.)*

et savantes, comme la fin du monde, la vie éternelle, la réincarnation des âmes...

**Les celtes,  
une civilisation  
millénaire et  
expansionniste**

### Une multitude de dieux

Dans le panthéon celtique figurent, à côté d'Epona, d'autres divinités. Taranis, Esus ou encore Toutatis, dieu de la guerre popularisé par la bande dessinée *Astérix*. Mais le dieu-Père, le dieu « *bellement corné* », la figure majeure du panthéon est le dieu Cernunnos. Nous le savons, car Cernunnos est la seule divinité à porter sur les différents documents archéologiques, les attributs caractéristiques des Gaulois que sont les braies (sorte de pantalon flottant) et le torque (collier de métal arboré



**Cernunnos, dénommé aussi « Le Cornu », est parfois présenté comme le dieu de la virilité et des richesses, mais aussi comme le gardien des délices et de l'éternelle jeunesse.**

Cernunnos incarne le cycle immuable de la nature, à l'image du cerf qui perd ses bois en hiver pour les recouvrer au printemps.

par les guerriers les plus valeureux). Il est l'objet d'une ardente vénération durant des siècles.

## Cernunnos, dieu de la prospérité

A l'image du cerf qui perd ses bois en hiver pour les recouvrer au printemps, Cernunnos incarne le cycle immuable de la nature. Ses bois ressemblent à des branches d'arbres : c'est, pour ses adorateurs, la preuve manifeste de son lien étroit avec la végétation (*Ronsard le décrit poétiquement « mi-bête, mi-forêt »*). De la germination au dépérissement, de la vie à la mort, il est le dieu des saisons et de la prospérité. En outre, ses bois qui symbolisent la puissance masculine et la fécondité, repoussent chaque année à la période claire du calendrier celtique.

## La Gaule sous Jules César

Jules César arrive en Gaule en 58 av. J.-C. avec ses légions romaines. Il découvre les croyances celtes et leur attribue le courage exceptionnel des guerriers gaulois. Il ira jusqu'à reconnaître la suprématie de Cernunnos auquel il donnera le nom de « *Dis Pater* », le dieu romain du monde souterrain et des richesses. Mais l'annexion de la Gaule par les Romains modifie progressivement les traditions celtes.

Rome impose sa culture, sa langue et son administration. Comme sur les autres territoires occupés, les croyances religieuses vont s'affaiblir et disparaître ou se réécrire\*.

Les Gaulois considéraient Cernunnos comme la figure mythique incarnant le cycle de la vie et de la mort.

## La fin de l'Empire romain

Si les conquêtes militaires de la Rome antique lui permirent de dominer le bassin méditerranéen pendant six siècles, la faiblesse économique de l'Empire, la corruption, l'autoritarisme des empereurs successifs, les attaques incessantes de hordes barbares (Vandales, Wisigoths, Suèves, Huns, Francs...) aboutiront à la chute de l'Empire romain en 476 ap. J.-C. Cette date marque traditionnellement la fin de l'Antiquité et le début du Moyen-Âge. ●

Maurice Dufлот

Photos : Claude Wansart



Cernunnos assis en tailleur, une posture traditionnelle des dieux et héros celtes.

Gravure sur le Chaudron de Gundestrup, daté du IIe s. av. J.-C.

\* D'après Philippe Walter dans son livre "Mythologie chrétienne", la légende de saint Hubert constitue la réécriture chrétienne d'un récit maintes fois attesté dans la littérature médiévale celtique : la rencontre d'un homme et d'un animal fée (une blanche biche, un cerf blanc), métamorphose animale d'une créature venue de l'Autre Monde. Dans la légende christianisée, le cerf convertit le pêcheur à la vraie foi, jouant son rôle d'animal « psychopompe », qui guide les hommes vers Dieu.

# Compte-rendu de l'assemblée générale du FARB du 13 avril 2021 par mail

## Ont participé à l'AG du FARB par mail :

### Membres : administrateurs de la FDC 67

MM. Gérard LANG – Nicolas BRACONNIER – Hubert BURLET – Patrick CAUSSADE – Gérard de GAIL – Michel GEWINNER – Henri KASTENDEUCH – Charles KLEIBER – Christian MULLER  
Frédéric OBRY – Michel PAX – Marc SCHIRER – Pierre-Thomas SCHMITT – Bernard SCHNITZLER – Roland SCHOEFFLER – Roland VETTER – Mme Aliette SCHAEFFER

### Invité de droit :

Frédéric DECK, *Président du Conservatoire des Sites Alsaciens*

### Invités :

*Le Président de la Commission Petit Gibier* : Pascal KENTZINGER  
*Les Présidents de GGC de plaine*

### Excusé :

Jean-Brice de TURCKHEIM

### Absents :

Eric DARNIS — Michel EBER  
Sébastien GREINER – Rudy SCHEUER  
Pierre SCHMIDT – Jean-Marc SEILER  
Jean-Luc SPIEGEL

## 1. Rapport moral

La situation sanitaire que nous connaissons et cette nouvelle période de confinement, nous impose une Assemblée Générale à distance.

Le FARB a tout de même pu acquérir

quelques parcelles, d'autres sont encore en attente auprès de notaires.

Acquisitions depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 : environ 4 ha ont pu être acquis.

Ces 4 ha sont répartis en 17 communes, 24 parcelles et forment 20 sites écologiques.

Ainsi, le FARB est à ce jour propriétaire sur 200 communes du département, 6 de plus à présent. Après aménagements fonciers et fusions de communes, le nombre de communes de présence a légèrement baissé mais le nombre de sites a augmenté.

La surface totale du FARB est actuellement de 283 ha 70 en propriétés.

### **L'objectif étant d'être présent dans toutes les communes.**

De nombreux projets sont encore en cours, certains ont pris du retard en raison de la pandémie. D'autres, en raison des délais de traitement auprès des services partenaires. Des parcelles ont également fait l'objet de locations motivées par les droits de priorité à l'achat pour des parcelles localisées favorablement pour la faune sauvage et ne pouvant faire l'objet d'un achat dans l'immédiat. Plusieurs échanges de terrains ont également été réalisés. Ainsi, afin de désenclaver une propriété dans un ensemble privé à La Petite Pierre, un ensemble d'échanges a permis de rapatrier du foncier à proximité de notre siège pour des projets d'aménagements futurs.

## 2. Acquisitions de terrains en 2019 puis en 2020

En 2019, peu d'achats apparaissent dans les bilans car les rétrocessions ont été reportées à 2020. Nos partenaires externes avaient pris du retard dans le traitement des dossiers. Ce qui nous a empêché de signer les actes en décembre 2019 comme à notre habitude. En 2020, 2 actes ont été signés

## 3. Projets d'acquisitions de 2019 et complément de 2020

### **Avis favorable à l'unanimité aux projets d'acquisitions de 2019 et 2020.**

Demande d'approbation des projets : Une seconde demande est présentée aux membres, à savoir, la validation de projets en cours d'année par le biais d'une assemblée générale extraordinaire par mail.

Plusieurs petites rétrocessions ayant actuellement lieu en cours d'année concernant des projets nouveaux, nous aurons besoin de votre avis afin de solliciter les interventions de notaires.

### **Avis favorable à l'unanimité pour un accord de principe à l'organisation d'une assemblée générale extraordinaire par mail de validation d'achats à la demande des notaires.**

**D'une manière plus générale, accord unanime est donné au Président pour signer tout acte d'achat, de location, ou d'échange.**

## 4. Locations en 2019 puis en 2020

### En 2019

Commune	Section	Parcelles	Lieu-dit	Contenance en ares
Quatzenheim	17	57	Koppeln	10,40
Quatzenheim	20	188	Spitzen	20,24
Quatzenheim	19	6	Kurzen	13,55
Quatzenheim	19	56	Aufs Bruch	27,83
Quatzenheim	19	57	Aufs Bruch	12,85
Wiwersheim	21	15	Muehlweg	11,89

En 2020

Commune	Section	Parcelles	Lieu-dit	Contenance en ares
Dossenheim Kochersberg	9	22	Bruchfeld	112,00
Wiwersheim	18	21	Mittelabwand	26,34
Wiwersheim	18	22	Mittelabwand	6,44
Wiwersheim	18	23	Mittelabwand	9,97
Wiwersheim	19	351	Herrenberg	23,80
Wiwersheim	19	353	Herrenberg	33,30
Wiwersheim	18	20	Wiwersheimer Weg	83,40

## 5. Échanges réalisés

### Echange 1, en 2019 - Parcelle du FARB

Commune	Code commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	Surface
Obermodern Zutzendorf	67347	Rebgarten	38	103	8,45 ares

Contre

Commune	Code commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	Surface
Obermodern Zutzendorf	67347	Halten	30	187	3,11 ares
Obermodern Zutzendorf	67347	Diemer berg	30	206	5,50 ares

### Echange 2, en 2020 - Parcelle du FARB

Commune	Code commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	Surface
La Petite Pierre	67371	Schannefeld	G	567/97	15,80 ares

Contre

Commune	Code commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	Surface
La Petite Pierre	67371	Schannefeld	G	198	11,70 ares
La Petite Pierre	67371	Schorstein	G	562	10,00 ares

### Echange 3, en 2020 - Parcelle du FARB

Commune	Code commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	Surface
La Petite Pierre	67371	Schannefeld	G	198	11,70 ares
La Petite Pierre	67371	Schorstein	G	562	10,00 ares
La Petite Pierre	67371	Langenrein	G	109	6,30 ares

## Contre

Commune	Code commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	Surface
Geudertheim	67156	Oberhalb des Brumather weg	14	233	9,87 ares
Geudertheim	67156	Berstenfeld	18	354	50,16 ares
Geudertheim	67156	Holzweg	41	88	37,52 ares

Les échanges réalisés ont permis de désenclaver des propriétés privées notamment à La Petite Pierre pour M. Marcinkowski (producteur de sapins) et pour le Dr Michel. Ils ont également permis au FARB de rapatrier du foncier à proximité de notre siège pour des aménagements futurs sur environ 1 hectare.

### 6. Candidatures pour la gestion des compensations

**Vinci** : compensations au COS sur le ban d'Eckwersheim sur 7 ha. **Avis favorable à l'unanimité.**

**Agence immobilière à Sélestat** : financements d'aménagements sur des sites FARB sur le Bassin de l'Ill. **Avis favorable à l'unanimité.**

**Plateforme Départementale de Dambach la Ville** : financements d'aménagements sur des sites FARB de prés humides et création de mares. **Avis favorable à l'unanimité.**

### 7. Future convention SAFER

**Avis favorable et autorisation de signer une convention de partenariat avec la SAFER**

### 8. Rapport financier 2019

- 47 172,66€ de contributions,
- 723,34€ correspondant au produit de la chasse,
- 611,50€ d'autres produits,
- 1 377,00€ de dégrèvements de taxes foncières.

### Les principales dépenses sont les suivantes :

- 205,12€ d'achat de terrains,
- 2 409,42€ de locations de terrains,
- 186,09€ de frais d'acquisition (frais de notaire),
- 13 374,00€ d'études OGE,
- 2 748,96€ de travaux divers,
- 11 795,83€ de taxes foncières et autres taxes (taxes de remboursements).

**Le bilan et la présentation des comptes 2019 sont approuvés à l'unanimité.**

### 9. Rapport financier 2020

Le compte de résultat de l'exercice 2020 dégage un excédent de 26 909,86€.

### Les principales recettes sont les suivantes :

- 44 974,21€ de contributions,
- 702,53€ correspondant au produit de la chasse,
- 6 028,75€ d'autres produits,
- 4 044,00€ de dégrèvements de taxes foncières.

### Les principales dépenses sont les suivantes :

- 36 015,70€ d'achat de terrains,
- 3 899,90€ de locations de terrains,
- 4 558,48€ de frais d'acquisition (frais de notaire),
- 4 410,00€ d'études OGE,
- 12 208,99€ de taxes foncières et autres taxes (taxes de remboursements),
- 3 623,92€ de charges exceptionnelles.

**Le bilan et la présentation des comptes 2019 sont approuvés à l'unanimité.**

### 10. Fixation de la cotisation du FARB

Proposition, comme les années passées, de laisser le choix de la cotisation à l'Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs. Une demande similaire aux années passées sera soumise au vote. A savoir, soit un maintien de la cotisation à 32 centimes de l'hectare, soit un passage à 36 centimes de l'hectare ou abstention.

**La cotisation a été fixée à 32 centimes de l'hectare par l'AG de la FDC.**

## Les résolutions ci-dessous ont été validées à l'unanimité par les membres de l'Assemblée Générale du 13 avril 2021

• Approuvez-vous le bilan et la présentation des comptes 2019 ? **OUI**

Approuvez-vous le bilan et la présentation des comptes 2020 ? **OUI**

• Êtes-vous favorable aux Projets d'acquisitions des terrains de 2019 et 2020 ? **OUI**

• Êtes-vous favorable à donner un accord de principe à l'organisation d'une Assemblée générale extraordi-

naire par mail de validation d'achat à la demande des notaires ? **OUI**

• Êtes-vous favorable à la candidature du FARB pour la gestion des compensations dossier du Contournement Ouest de Strasbourg ? **OUI**

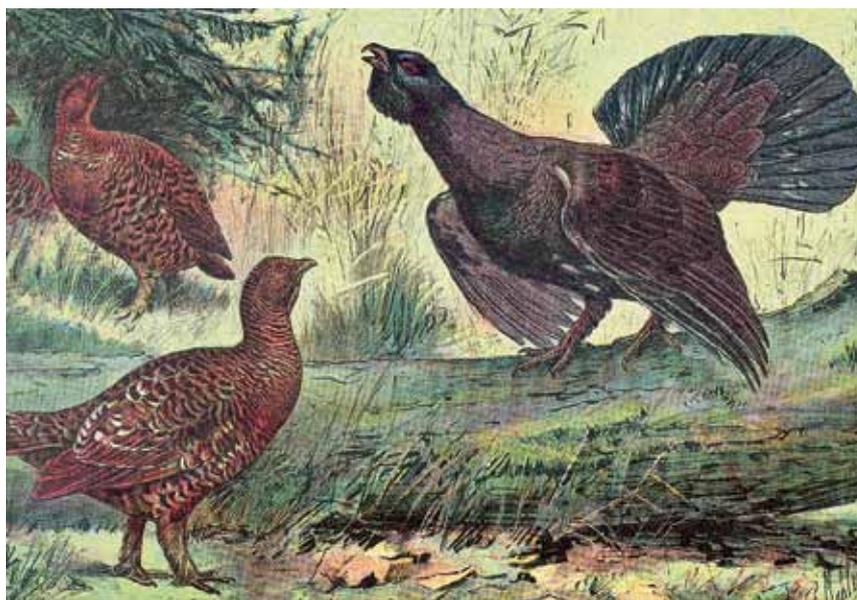
• Êtes-vous favorable à la candidature du FARB pour la gestion des compensations dossier Agence immobilière de Sélestat ?

• Êtes-vous favorable à la candidature du FARB pour la gestion des compensations dossier Plate-forme départementale de Dambach la Ville etc. ? **OUI**

• Autorisez-vous le président à signer une future convention avec la SAFER ? **OUI**

• Autorisez-vous le président à signer tout acte d'achat, de location, ou d'échange pour le FARB ? **OUI** ●

Marc Schirer, Secrétaire - Gérard Lang, Président



## Coups de feu dans la Forêt Sainte

*Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la forêt de Haguenau constitue un territoire giboyeux très particulier.*

**L**a forêt de Haguenau appelée aussi Forêt Sainte depuis le Moyen Âge s'étend sur plus de 21 000 ha. La plus importante partie de ce massif est constituée par la forêt indivise de Haguenau (13 700 ha) à moitié domaniale et à moitié communale. Sur ses abords, on trouve des forêts communales et la forêt domaniale de Koenigsbruck. Une enquête sur la faune présente dans le Bas-Rhin en 1857 permet de connaître les espèces présentes dans cette forêt grâce à un rapport de l'inspecteur forestier et à un questionnaire complété par le médecin cantonal. Les prédateurs ne paraissent guère nombreux. Le loup a disparu depuis une vingtaine d'années, le chat sauvage semble rare. En revanche, les renards sont très

communs, comme les belettes. Le forestier signale qu'on détruit une centaine de fouines ou de belettes par an ainsi qu'une demi-douzaine de martres. Les agriculteurs des villages environnants se plaignent des ravages des blaireaux, pourtant peu nombreux, dans les champs de maïs.

### Une trentaine de sangliers dans la forêt

La forêt n'abrite aucun cerf, en revanche, les chevreuils sont abondants. L'inspecteur des forêts les estime à environ six cents mais ne leur impute aucun dégât. Quant aux sangliers, le forestier avance le chiffre d'une trentaine seulement dans les forêts domaniales de Haguenau et de Koenigsbruck. Leur effectif varie en fonction de l'import-



**La forêt n'abrite aucun cerf, en revanche, les chevreuils sont abondants.**

tance de la fructification des chênes et des hêtres. On leur impute des dommages considérables dans les champs de pommes de terre ou de blé et dans les semis de glands et de faines en forêt.

Quelques faisans sont recensés dans les bois, mais l'inspecteur forestier affirme que «*ce ne sont ordinairement que des individus égarés.*

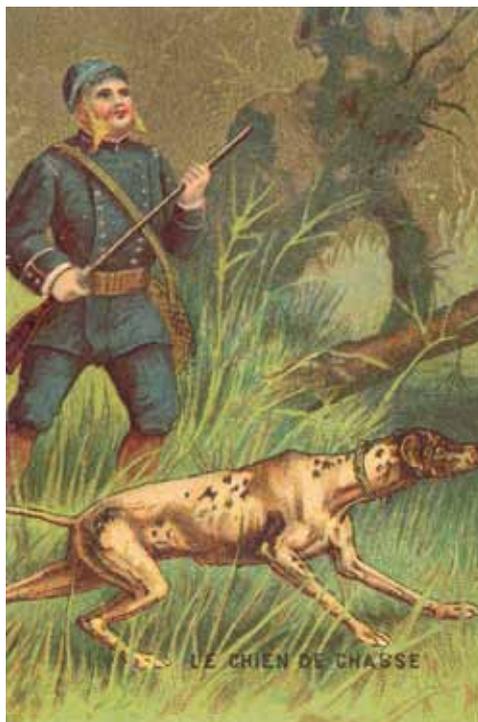
On a essayé d'en introduire dans la forêt de Haguenau il y a une dizaine d'années, cet essai n'a pas réussi». En revanche, des espèces véritablement forestières subsistent en ce milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Ainsi, le nombre de gelinottes des bois présentes dans les forêts de Haguenau et de Koenigsbruck, est estimé à deux cents individus. En outre, la Forêt Sainte héberge encore une dizaine de coqs de bruyère. Le médecin cantonal mentionne encore des lièvres très nombreux. Les lapins sauvages, eux, sont très rares mais leur effectif évolue considérablement à la même époque.

## Une invasion de lapins

Etabli à la lisière de la Forêt Sainte, le comte Eugène de Lupel nourrit une véritable passion pour la chasse. Il entretient une meute de 70 chiens et élève des sangliers dans un enclos. Adjudicataire de quelques lots de chasse depuis 1845, il acquiert le droit de chasse dans toute la forêt de Haguenau en 1854. Estimant que la forêt n'est pas assez giboyeuse, il introduit dès 1850 quelques couples de lapins dans ses lots de chasse. Cependant, ces animaux se multiplient. En 1856, un garde forestier déplore qu'ils causent de grands dégâts sur plus de 1000 ha. M. de Lupel a lâché ces lapins en contradiction avec son cahier des charges. L'administration forestière lui réclame des dédommagements d'autant plus qu'il favorise leur multiplication en faisant des terriers artificiels et en éradiquant les belettes et les renards. En août 1857, le comte sollicite l'autorisation de poser des pièges pour détruire ces prédateurs naturels, mais il se heurte à un refus.

**Dès 1856, un forestier propose de classer le lapin comme animal nuisible de sorte que le lieutenant de louveterie, les gardes forestiers et l'adjudicataire pourront le chasser toute l'année.**

Il demande à plusieurs reprises la possibilité de faire des battues. En vain. Les forestiers lui opposent leur veto par mesure de rétorsion. Dès 1856, un forestier propose de classer le lapin comme animal



**“Le comte de Lupel a constamment prouvé par sa conduite qu’il tenait à la conservation du gibier, il fait de la chasse un plaisir plus qu’une spéculation...”**

nuisible de sorte que le lieutenant de louveterie, les gardes forestiers et l'adjudicataire pourront le chasser toute l'année. Un arrêté préfectoral est signé dans ce sens en novembre 1857. En 1858, l'inspecteur des forêts estime que les lapins ont détruit plus de 10 000 plants de pin, ils ont rongé les écorces de nombreux arbres qui ont péri; les dommages se montent à plus de 1000 francs. Faisant preuve d'une grande mauvaise foi, le comte de Lupel affirme que ces dégâts sont imputables aux souris. À plusieurs reprises, il demande l'autorisation d'organiser des battues aux lapins

avec la permission de tirer les lièvres et les brocards pour convaincre des amis chasseurs à se joindre à lui.

## Bras de fer avec l'administration forestière

À l'automne 1858, les forestiers soulignent que les lapins infestent plus de 3 000 ha de la forêt de Haguenau et continuent à s'opposer aux demandes du comte de Lupel. Cinq battues sont prévues avant le 1<sup>er</sup> janvier 1859 mais elles ne sont pas dirigées par l'adjudicataire qui se voit aussi empêché de poser des pièges pour les petits carnivores ou d'utiliser des furets pour détruire les lapins. En octobre 1859, il s'en plaint auprès du conservateur des forêts: «On ne peut forcer quelqu'un à garder dans ses chasses des braconniers incessants comme les belettes et putois. Ils détruisent énormément de levrauts dans leur nid, ainsi que des perdrix couveuses, les perdreaux, il en est de même pour les gelinottes, bécasses, faisans, etc. Ils font de grands ravages dans les basses-cours détruisant énormément de nichées de petits oiseaux». Finalement, en décembre 1859, le comte obtient l'autorisation d'organiser huit battues. Les relations avec l'administration forestière s'apaisent. En 1865, l'inspecteur des forêts le décrit comme un chasseur responsable: «il a constamment prouvé par sa conduite qu'il tenait à la conservation du gibier, il fait de la chasse un plaisir plus qu'une spéculation, locataire de près de 6000 ha il n'a pas pris d'associés, il a donc plus d'intérêt à conserver le gibier qu'à le détruire. Il y a lieu de l'autoriser à traquer toute espèce de gibier». Finalement, la chasse au furet et les battues ont permis de réguler les effectifs de lapins. Malheureusement, Eugène de Lupel profitera moins de ses chasses dans la Forêt Sainte: en 1867, il s'établit dans la demeure familiale dans l'Oise et en 1870 il est inquiété par les autorités allemandes. ●

**Philippe Jéhin**

## DOSSIER: "PARE-BALLES" GRAND GIBIER POUR STAND DE TIR – ADAPTABLE AU CYNÉ'TIR

### Le Cyné'Tir est victime de son succès.



*Depuis plus de 10 ans déjà, les entraînements au Cyné'Tir ont permis aux chasseurs, quel que soit leur âge ou leur expérience, de s'améliorer au tir. Cette recherche de l'efficacité au tir est principalement motivée par le souci de sécurité, de maîtrise de soi et de réduction de la souffrance animale.*

**L**es carabines mal réglées, les coups de doigt, un recul mal calculé... bref, l'apprentissage du tir au grand gibier en pleine course se soldé nécessairement par un certain nombre de coups loupés. Coups qu'il vaut d'ailleurs mieux loupé au Cyné'Tir que dans la nature... C'est ainsi que nous retrouvons des balles au sol, au plafond mais aussi et surtout sur les traverses de soutien en béton armé du Cyné'Tir. Ces « loupés » sont la preuve de l'importance d'un apprentissage de tir mais ils entraînent aussi un risque d'atteinte à la structure de l'immeuble à long terme (cf. photo ci-contre).

Si la FDC a déjà procédé à la réfection



du sol, c'est au tour des traverses de soutènement de subir maintenant une remise en forme : une structure « pare-balles », testée par l'équipe technique, va prochainement être fixée afin de protéger les poutres et les caméras.

Il nous semble indispensable pour garantir la pérennité de la structure à long terme de protéger ces traverses par des pare-balles (supports des camé-

ras de projection des films). À défaut de constructeur de pare-balles professionnels, nous avons récupéré de nombreux documents de différents stands de tirs en France et en Allemagne décrivant leurs essais sur des matériaux généralement utilisés pour arrêter les balles. Le document de 50 pages de la Ligue de tir d'Alsace nous a finalement servi de référence pour nos essais de tir.

#### Les projectiles utilisés pour la chasse peuvent être facilement rendus inoffensifs

- par blocage (traverses de chemin de fer),

- par freinage (traversée de plusieurs couches de matériaux bande de gravrière, dalles de recyclage de pneus, bastaings, etc.),
- par désintégration grâce à plusieurs couches de matériaux séparés par des espaces vides. Ces espaces permettent à la balle de se déformer avant de rencontrer les autres couches. La tôle a de bonnes qualités de déformation des balles, qui permettent aux autres couches de mieux freiner et désintégrer le projectile et finalement de l'arrêter, en l'empêchant de toucher nos traverses en béton que nous avons déjà fait protéger lors de la construction par un bastaing de 5 cm. Les plans de BKE Média n'avaient d'ailleurs pas évoqué l'intérêt d'une protection des traverses.

**Il est important de trouver un pare-balle efficace et le plus léger possible, car il sera suspendu au plafond.**

Les qualités ou caractéristiques indispensables des matériaux recherchés pour nos pare-balles sont :

**La légèreté :** être suffisamment légers pour être fixés au plafond (exclut les traverses de chemin de fer et les plaques de métaux épais types « Panzerstahl » plaques de Creusabro).

**L'efficacité :** le but est d'éviter que les projectiles atteignent les traverses. Le Kevlar n'existant pas en bande de 2 mètres, nous nous sommes donc limités aux matériaux traditionnels.

La trop grande dureté du matériel exposé au premier contact avec la balle est à rejeter en raison d'un possible retour de la balle vers le tireur. Le chêne et les métaux sont donc à exclure comme première couche du pare-balles, il faut lui préférer des bois plus tendre tels que le sapin.

Les tests de pare-balles avec les différents matériaux devront être effectués pour allier efficacité et légèreté.

### Matériaux

- Bastaings épaisseur 63 mm
- Bastaings épaisseur 40 mm
- Planche de sapins épaisseur 22 mm
- Planche de chêne épaisseur 22 mm

- Plaques de tôle de 3 mm (poids 24 kg au m<sup>2</sup>)
- Bande transporteuse de graviers (origine Helmbacher) épaisseur 22 mm, accroché librement pour plus d'efficacité
- Dalles de pneus recyclés (origine

Renckel) épaisseur 50 mm, accroché librement pour plus d'efficacité

- Le projet est de créer des pare-balles composés d'une rangée de bastaings en bois de sapins sur leur face avant et sur la face arrière pour assurer un cadre aux autres couches.



### Essais

Mardi 20 mai 2021 par Nicolas Braconnier et Gérard Lang

Au Herrenwald sur le stand de 100 m du permis de chasser Allemand.

### Matériaux

#### PARE-BALLES 1 AV

2 Bastaings de 63 mm épaisseur espacés de 63 mm + 1 planche sapin 20 mm espacée de 20 mm

#### PARE-BALLES 2 AV

1 Bastaing de 40 mm espace de 63 mm 2 planches sapin 20 mm espacées de 20 mm

#### PARE-BALLES 3 AV

3 Bastaings de 40 mm épaisseur espacés de 63 mm, avec 2 bandes de caoutchouc épaisseur 22mm

#### PARE-BALLES 4 AV

4 planches de chênes de 20 mm espacées de 63 mm puis de 20 mm



## Essais

Distances de tir 25 mètres

Pare-balles non fixes accrochés avec du fil de fer

Carabine Sauer calibre 7x64, calibre très utilisé pour la chasse au grand gibier, vitesse de la balle 850 m/s. Energie : 4154 joules.

Balles Cinéshot sans plomb et balles 7x64 avec plomb de 11.5



### Essai 1

#### Exclusivement bois

- **Pare-balles 1:** Bastaing 63-1 traversé, Eclats entrée bastaing 63-2. Sortie balle bastaing 2 diamètre 1 doigt
- **Pare-balles 2:** Bastaing 63-1 traversé, planche 1 traversé, planche 2 éclats entrée, sortie balle planche 3 diamètre 1 doigt
- **Pare-balles 3:** Bastaing 40-1 traversé, Bastaing 40-2 traversé, éclats entrée bastaing 40-3 sortie balle diamètre 1 doigt.
- **Pare-balles 4:** planche chêne 1 traversée, planche chêne 2 traversée, planche chêne 3, trou 1 doigt entrée, planche chêne 4 éclats entrée sortie balle 1 doigt.

**Résultats non concluants :**  
toutes les balles sont ressorties

### Essai 2

#### Caoutchouc pneus reconstitué (Renckel) et bande gravier (Helmbacher)

- **Pare-balles 1:** 1 tapis gravier 1± interstice : Résultat pas de différence 1<sup>er</sup> essai
- **Pare-balles 2:** 1 plaque caoutchouc pneus 1er interstice : Résultat pas de différence 1<sup>er</sup> essai
- **Pare-balles 3:** 1 tapis gravier interstice 1 + 1 tapis gravier interstice 2 : Résultat pas de différence 1<sup>er</sup> essai
- **Pare-balles 4:** plaque caoutchouc pneus reconstituée interstice 1 : Résultat tous légèrement plus grand à l'arrière.

**Résultats non concluants :**  
toutes les balles sont ressorties

### Essai 3

#### Caoutchouc pneus reconstitué (Renckel)

- **Pare-balles 2:** Caoutchouc pneus

reconstitué interstice 63 + tôle 20mm - interstice 20. Résultats : traversé

- **Pare-balles 3:** Caoutchouc pneus reconstitué interstice 63 + tôle 20mm - interstice 20. Résultats : traversé

**Résultats non concluants**

### Essai 4

#### Bande gravier - Caoutchouc pneus reconstitué + tôle

- **Pare-balles 2:** Tôle interstice 63 + bande gravier interstice 20. Résultats : traversés
- **Pare-balles 3:** Tôle interstice 63 et Caoutchouc pneus interstice 63. Résultats : traversés

**Résultats non concluants :**  
toutes les balles sont ressorties

### Essai 5

#### 1 tôle + 1 Bande gravier libre + 1 tôle + 1 bande gravier libre

- **Pare-balles 3:** Interstice 63-1, 1 tôle + bande gravier, interstice 63-2, tôle + bande gravier.

**Description :**

- Bastaing 40-1, interstice 63-1, tôle + bande gravier : traversés



- Bastaing 40-2, interstice 63-2, tôle + bande de gravier : tôle déformée arrêt balle, bande de gravier non touché.

- Bastaing 40-3 : indemne.

**Résultat concluant :** aucune balle n'a touché le dernier bastaing

### Essai 6

#### 1 tôle libre + 1 Bande gravier libre + 1 tôle libre

- **Pare-balles 3:** Interstice 63-1, 1 tôle + 1 bande gravier, interstice 63-2, 1 tôle.

**Description :**

- Bastaing 40-1, interstice 63-1, tôle + bande de gravier : traversés
- Bastaing 40-2, interstice 63-2, tôle + bande de gravier : tôle déformée, arrêt balle, (débris par terre)
- Bastaing 40-3 : indemne.

**Résultat concluant :** aucune balle n'a touché le dernier bastaing

## Tests

Avec 5 balles sans plomb et 5 balles avec plomb calibre 7x64

**Résultats concluants et identiques (débris de balles au sol) aucune balle n'a touché le dernier bastaing.**

## Précaution

**Règle impérative :** le premier élément doit être en bois non dur : sapin ou en caoutchouc pour éviter le retour des balles vers le tireur (le chêne n'est pas approprié). Les bastaings sont en sapin.

## Avantages du modèle 6

- Les projectiles utilisés sont rendus inoffensifs par blocage, fragmentation et désintégration. Les résidus des balles tombent au sol et n'atteignent pas le troisième bastaing.
- La structure est relativement légère (3 bastaings de 40 mm, 2 tôles de 2 mm et 1 bande gravrière).
- L'utilisation de plusieurs couches de matériaux séparés par un espace vide 63 mm permet la déformation du projectile avant de percuter la couche suivante.

Selon la Ligue de tir Alsace site internet). L'efficacité du tir augmente si l'angle d'incidence du projectile est inférieur à 90°. Ce qui est le cas des « loupés » du Cyné'Tir.

On peut dans notre cas augmenter encore cet angle et donc l'efficacité, si les plaques de tôles sont posées inclinées dans l'interstice. La bande de gravrière doit par contre être suspendues librement pour avoir plus d'efficacité.

## Adaptation au Cyné'Tir

Les traverses en béton du Cyné'Tir ont une largeur d'environ 8 mètres. Une planche de 4 cm d'épaisseur avait été



appliquée devant ces traverses pour atténuer les chocs d'une éventuelle balle perdue. Celles-ci sont beaucoup plus nombreuses que prévues en particulier pour la traverse n°3, la plus près de l'écran.

Cette dernière mérite une protection sur toute la largeur répartie en 3 pare-balles de 2 mètres – 4 mètres - 2 mètres fixées au plafond au moyen de 2 chaînes (possibilités de réglage). Ces 2 fixations via des chaînes doivent être doublées par des chaînes non

tendues par mesures de sécurité. La fixation au plafond est laissée au choix du professionnel.

Vu la situation des impacts concernant les 2 premières traverses, il semblerait qu'une protection centrale de 4 mètres suffisent.

*Je remercie vivement Nicolas Braconnier qui a été d'une aide précieuse autant pour ses tirs d'essais que pour la qualité du dialogue.*

**Gérard Lang**

# Offre d'emploi

La FDC 67 cherche  
**un opérateur**

pour son Cyné'Tir et son tunnel de tir.

La personne intéressée serait de préférence retraitée et devrait :

- habiter à une distance inférieure à 15 km de la FDC,
- avoir des connaissances en matière d'armes,
- avoir des références sur le maniement des armes,
- avoir été un instructeur dans un club de tir serait un avantage.

Merci d'adresser votre candidature avec un CV par courrier ou par mail à :

M. le Président de la FDC 67  
Chemin de Strasbourg - 67170 Geudertheim - Email : fdc67@fdc 67.fr

# Déclaration des centres de collecte de gibier



## “Centre de collecte”, définition

Toute chambre froide destinée à recevoir du gibier en peau répond à la définition de Centre de collecte. Un Centre de collecte peut être collectif. Ce Centre de collecte doit être déclaré auprès de la DDPP dans la mesure où le gibier stocké est destiné à être cédé à titre gratuit ou onéreux à un particulier, un repas de chasse, un commerce de détail local ou à un atelier de traitement agréé (Arrêté Ministériel du 28 juin 1994). Le grand gibier peut être éviscéré sur le lieu de chasse, de rassemblement en fin de chasse ou dans un centre de collecte si celui-ci est adapté.

**Le grand gibier ne peut pas être découpé par le producteur primaire (chasseur), il ne peut être vendu ou cédé que dans la peau.**

De nombreux centres de collecte ont été répertoriés par la DDPP du Bas-

Les anciens carnets d'examen initial cesseront d'être en vigueur le 30 juin 2021.

Les nouveaux carnets intitulés « Grand Gibier » sont utilisables dès à présent. Ils sont en vente la FDC 67 aux prix de 5€.

Rhin. Celle-ci a fait parvenir à tous les centres de collecte déclarés leur numéro d'identification commençant par 67-CCG...

## Pour les Centres de collecte non encore déclarés

Il convient de remplir le document CERFA n° 13984\*06 que vous trouverez sur le site internet du Ministère à l'adresse ci-dessous.

### Vous avez alors deux possibilités: la démarche en ligne et l'envoi postal

**1.** La démarche en ligne est réservée aux associations de chasse disposant d'un N° de SIRET, la déclaration d'activité peut se faire en complétant le

formulaire accessible via le site internet ci-dessus.

**2.** L'envoi postal du CERFA à la DDPP du Bas-Rhin\*. L'envoi postal est obligatoire en absence de numéro Siret. Joignez alors à la place du Siret une photocopie de votre Pièce d'Identité ou celle du Président de l'Association de chasse.

**Dans tous les cas:** remplir la première page avec vos coordonnées (adresse, etc.). Puis Il convient de remplir la section « 7- activités de collecte », cocher la case « gibier sauvage » (en peau uniquement).

La DDPP vous renverra par la suite un numéro de chambre froide commençant par 67 CCG. À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, ce numéro est à reporter obligatoirement lors de chaque examen initial dans le nouveau carnet grand gibier.

**\*Direction Départementale de la Protection des Populations**  
Cité administrative Gaujot  
14, rue du Maréchal Juin  
CS 50016 – 67084 Strasbourg.

<https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/association-ou-organisation-de/assurer-une-activite-de-76/article/declarer-la-manipulation-de>



## Déclaration des battues et tirs de nuit

Devant l'obligation pour les locataires de déclarer à l'OFB les battues et les dates de tirs de nuit, le service départemental de l'OFB de la Petite-Pierre s'est doté de deux adresses mail dédiées :

**battue.sd67@ofb.gouv.fr** sera réservée à la transmission des dates de battues aux grands gibiers (organisation de chasses collectives).

**tir-nuit.sd67@ofb.gouv.fr** sera réservée à la transmission des dates de tir de nuit de sangliers

Pour toute autre demande, vous pouvez continuer à utiliser cette adresse: **sd67@ofb.gouv.fr**

# AGENDA DU CHASSEUR

## Distribution des bracelets "Cerf" et "Daim"



La distribution des bracelets aura lieu **du mardi 27 au vendredi 30 juillet 2021 de 9h à 17h, au Cyné'Tir**. Après cette date, les bracelets seront à récupérer au siège de la FDC 67 aux horaires normaux d'ouverture, c'est-à-dire du mardi au vendredi, de 10h à 16h. N'oubliez pas votre notification d'attribution.

## Opération "Haies"

Le plan de relance Haies arrive à grand pas. Ne tardez pas à faire remonter des projets de plantations pour cet automne, voire pour les années à venir. Ces projets devront inclure nos partenaires agricoles et seront animés avec la Chambre d'Agriculture notamment.

*Le cahier des charges nous sera communiqué prochainement.*

## Dégâts autres que ceux occasionnés par le sanglier

Plus que jamais, il est d'une importance capitale de faire remonter les informations concernant les dégâts occasionnés par les ESOD (en dehors du sanglier) ou de toute autre espèce. Ces informations serviront de base de travail pour la constitution du dossier qui sera présenté à l'administration pour le maintien des espèces classées ESOD.

## Guichet unique

### Validation des permis de chasser 2021-2022

Les bons de commande pour la nouvelle campagne allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022, sont arrivés dans vos boîtes aux lettres !

Dans le contexte actuel, nous vous demandons de privilégier les validations en ligne, sur notre site [www.fdc67.fr](http://www.fdc67.fr) ou par courrier avec paiement par chèque ou virement (délai de 4 à 5 jours). Vous pourrez bien sûr encore valider votre permis au siège de la FDC, du mardi au vendredi de 10h à 16h. Vous ne le verrez peut-être pas, masque

obligé, mais c'est avec le sourire que nous vous accueillerons.

**Rappel:** plus aucun paiement en espèces ne sera possible pour les validations; vérifiez attentivement et rectifiez si nécessaire votre bon de commande. Toute erreur du chasseur pour sa validation ne pourra être corrigée et nécessitera obligatoirement une nouvelle validation payante.

Et surtout, votre validation 2020-2021 est encore valable jusqu'au 30 juin 2021

L'équipe du Guichet Unique reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

## Formations

De nouvelles formations seront programmées pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2021; les dates seront communiquées dans notre prochain numéro d'IC67.

**Dates déjà prévues:** Chef de traque le 3 septembre, Équivalence du Permis de chasser Allemand le 13 octobre avec formations Rabbit les 17 et 24 septembre et 1er octobre.

**À venir:** garde-chasse, gestion d'association, piégeurs, hygiène de la venaison et secourismes.

Vous pouvez d'ores et déjà vous préinscrire par mail: [alexandra.bd@fdc67.fr](mailto:alexandra.bd@fdc67.fr)

**L'ARMURERIE DE LA VALLEE**

**NATURA VALLEE** SPORTS, GAMES & CHASSE

**BERGARA** YOUR BATTLEFIELD MAKE THE DIFFERENCE

**BERGARA BA13 TDT**  
Calibres: 222 REM - 243 WIN - 308 WIN - 30.06 SPRG 599€

**URIKAN** 519€

**HAUSKEN** 367€

**URIKAN 2 12X50** Reticule German 3i

**Moderateur de son**

**VOYAGE DE CHASSE EN TURQUIE**  
Faites rêver d'un voyage de chasse, nous réalisons votre rêve!  
Battue aux sangliers / Approche à l'Attila  
Cerf d'Anatolie ou Bezoar Ibex à l'Approche  
Agent de confiance  
Alex DEMIR ou 06.35.27.34.93 ou  
Frédéric RENARD, à votre service.

**NATURA VALLEE - 118 AVENUE DE LA GARE - 67130 SCHIRMECK**  
TÉL.: 09 60 12 08 90 - Mail: [naturavallee@orange.fr](mailto:naturavallee@orange.fr)  
[www.naturavallee.com](http://www.naturavallee.com)

**220 caractères maximum (espace compris). Délai de dépôt: le 10 du mois précédant la parution par courrier ou mail à : valerie.villard@fdc67.fr**

## CHIENS

- Vends chiots Petit Munsterlander, LOF, pucés, vaccinés, dysplasie chez les parents, Très bonnes origines chasse lignées chasse et beauté certifiées. Parents donnant de la voix sur grands gibiers, également quêtes, arrêts et rapports petits gibiers. Portée cotée 6/12 Mère 250269802748418. Tél. 06 83 32 20 22

## CHASSE

- Pour compléter équipe en place, cherche 1 partenaire pour saison 2021 sur territoire 1200 ha dont environ 400 ha forêts, bosquets, taillis, cours d'eau. Chevreuils, sangliers, canards, faisans, lièvres. Ethique de chasse + implication + esprit d'équipe indispensables. Coureurs de trophées et viandards s'abstenir. Entre Benfeld et Erstein. Tél. 06 11 18 00 72
- Propose part de battues pour la nouvelle saison dans le secteur de La Petite Pierre/Ingwiller. 5 week-ends

de chasse, peut-être 6 selon besoin suite aux réalisations. Beau territoire de 1500 ha d'un seul tenant. Tél. 06 20 50 49 81

- Cherche chasse aux petits gibiers à louer ou à reprendre. Tél. 06 43 40 11 19

- Pour compléter équipe en place, cherche un partenaire pour saison 2021, sur massif forestier de 800 hectares Piémont du sud, riche en gibiers, cerfs, sangliers et chevreuils. Ethique de chasse et esprit d'équipe indispensables. Tél. 07 85 88 61 00

## ARMES/OPTIQUES

**Extrait de la note de la Fédération Nationale des Chasseurs Depuis le 1<sup>er</sup> août 2018:**

A) Pour un particulier qui veut vendre une arme à un autre particulier. Il doit la faire livrer chez un armurier proche du particulier qui est l'acquéreur. Ce dernier viendra la récupérer afin que l'armurier puisse faire les vérifications du FINIADA (Fi-

chier National des Interdits d'Acquisition et de Détention d'Armes), du permis de chasser et de la validation. Toutefois l'armurier pourra aussi expédier l'arme par voie postale à l'adresse de l'acquéreur, une fois les contrôles réalisés. Cette consultation aura un coût forfaitaire nécessaire en raison du temps passé.

B) Pour un particulier qui veut vendre son arme à un autre particulier, il peut aussi passer par un courtier (type Naturabuy) qui sera agréé par le Ministère de l'Intérieur et qui sera chargé d'effectuer les contrôles nécessaires y compris la consultation du FINIADA. Dans ce cas, une fois les contrôles effectués et l'autorisation donnée par le courtier, le particulier pourra livrer l'arme à l'acquéreur par voie postale.

- Vends carabine Drilling Krieghoff plus. Cal. 8x57JRS - 5,6x50R, cal 20/76. Lunette Swarovski Habicht 1,5-6x42. Parfait état. Prix : 2000€ à déb. Tél. 07 82 33 94 67

- Vends munitions 30-06 4 boîtes RWS UNI CLASSIC 11,7g 180 gr et 1 boîte RWS ID CLASSIC 9,7g 150 gr. Prix : 50€ la boîte. Tél. 06 12 67 29 58

- Vends carabine 7x64 Mauser avec montage lunette Nickel Marburg 8x56 M. EDS Montage à crochet SIPP. Etat neuf. Prix : 550€. Tél. 07 87 15 12 23

- Carabine Steyr-Mannlicher Luxus, Modèle Luxus, (longueur totale 102 cm, canon court de 51 cm comme les Stützen), crosse noyer, calibre 7x64, avec lunette Schmidt et Bender 1,5-6x sur montage à crochet et réticule 4, détente directe nette, le tout très bon état et avec un étui de transport. Prix 2000€. Photos sur demande. Tél. 06 10 86 29 99

- Vends carabine Mauser neuve crosse Monaco certificat d'épreuve St Etienne cal. 9,3x64 19 GR - 800€. Carabine Mauser 8X60S + 70 cartouches - 600€. Carabine 1 coup 8,15X46R + 50 cartouches - 500€. Tél. 06 89 90 18 45 entre 8h et 12h et 15h et 20h

## ÉPHÉMÉRIDE

Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous

### JUIN

1 juin 04h31 à 22h22  
5 juin 04h28 à 22h26  
10 juin 04h27 à 22h30  
15 juin 04h26 à 22h32  
20 juin 04h26 à 22h34  
25 juin 04h27 à 22h35

● 10 juin ● 14 juin

### JUILLET

1 juil. 04h30 à 22h34  
5 juil. 04h33 à 22h33  
10 juil. 04h37 à 22h30  
15 juil. 04h42 à 22h26  
20 juil. 04h48 à 22h21  
25 juil. 04h54 à 22h15

● 10 juillet ● 24 juillet

### AOÛT

1 août 05h03 à 22h06  
5 août 05h08 à 22h00  
10 août 05h15 à 21h52  
15 août 05h22 à 21h43  
20 août 05h29 à 21h34  
25 août 05h36 à 21h24

● 8 août ● 22 août



## GARAGE ANDRÉ

L'expérience au service de votre voiture. Depuis plus de 50 ans !

- Vente de voitures neuves et d'occasion
- Réparation toutes marques
- Mécanique - Carrosserie - Peinture
- Service Chrono pour intervention rapide

Nous nous occupons également du Contrôle Technique de votre véhicule



**34, route de Bischwiller SCHILTIGHEIM**  
**TÉL. 03 88 33 17 94**  
Email : andre.garage@wanadoo.fr



VOTRE IMPRIMEUR  
**100%**  
ECO-RESPONSABLE

## PARMENTIER IMPRIMEURS

concepteurs de  
votre communication

1 rue Gutenberg 67610 LA WANTZENAU  
info@parmentier-imprimeurs.com  
www.parmentier-imprimeurs.com

03 88 96 31 69

  
CONSEIL & OPTIMISATION

  
IMPRESSION OFFSET & NUMÉRIQUE

  
LOGISTIQUE SUR MESURE

  
STUDIO CRÉATION GRAPHIQUE

Le conseil et l'expertise en :

- + OFFSET
- + ROTO
- + NUMÉRIQUE
- + ÉTIQUETTES ADHÉSIVES
- + STUDIO GRAPHIQUE
- + PACKAGING
- + ROUTAGE ET LOGISTIQUE
- + CO-PACKING ET SERVICES



Large choix de miradors d'affût et d'échelles de battues.  
Prix attractifs à découvrir sans tarder!



11, rue des Prunelles  
ZA des Prunelles  
67120 Dorlisheim  
Tél: 06.85.53.97.03

Du Lundi au Vendredi 9h00 - 12h00 / 14h00-19h00  
[www.hillman.fr](http://www.hillman.fr)

Vivez votre passion  
en toute tranquillité!



L'Assurance Chasse Allianz

Un large choix de garanties pour une couverture  
complète.



**ASSURANCES  
GREBMAYER**

M. Didier GREBMAYER, Agent Général

67160 WISSEMBOURG

11 Rue de la République

Tél. 03 88 54 87 54

Mail: [grebmayer.wissembourg@allianz.fr](mailto:grebmayer.wissembourg@allianz.fr)

### MULTIRISQUE ASSOCIATION DE CHASSE

(Association - Groupement  
Titulaire de Chasse)

- Dommages aux biens de l'Association: Chalet de chasse, dépôts et leur contenu, y compris chambres froides et venaisons.
- Responsabilité Civile Association de chasse (organisateur de battues - rabatteurs - dégâts de gibiers - installation de chasse - menus travaux d'entretien et réparation Vente de venaison)
- Responsabilité Civile Dirigeants d'Association
- Protection Juridique Association
- Accidents corporels

### MULTIRISQUE INDIVIDUELLE CHASSEUR

- Responsabilité Civile Chasse, entraînement aux tirs, conducteur de chien,
- Accidents corporels Sécurité Chasse
- Dommages aux chiens
- Dommages aux armes de chasse

Immatriculés à l'Orias sous le n° 07 022 273 (site : [www.orias.fr](http://www.orias.fr)) - Exercent, sous le contrôle de l'ACPR - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09

Toute l'équipe de l'armurerie BUFFENOIR vous remercie  
chaleureusement pour votre précieuse fidélité.



Nous vous proposons la réalisation, en  
nos ateliers, de filetages pour vos armes.  
Pour en savoir plus, contactez-nous !

**ARMURERIE BUFFENOIR**  
36 Impasse de la Gare • 67640 LIPSHEIM  
+33 (0) 3 88 68 16 96 • [info@armurerie-buffenoir.fr](mailto:info@armurerie-buffenoir.fr)



ASSURANCE ACCIDENTS DE LA VIE<sup>(1)</sup>

# AU CRÉDIT MUTUEL, VOUS ÊTES VRAIMENT COUVERT AU QUOTIDIEN.

Bricolage, loisirs, sport, tâches domestiques...

Avec assurance accidents de la vie, protégez votre famille  
des accidents du quotidien.

**Crédit**  **Mutuel**

(1) Voir modalités, garanties et exclusions éventuelles dans la notice d'information disponible auprès de votre Caisse.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 N° Orias : 07 003 758. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous [www.orias.fr](http://www.orias.fr)), contrats d'assurance de ACM IARD SA, entreprise régie par le code des assurances.